

Janvier - Mars 2021

LE VENT DES BANCELS

N°129

Prix de vente au
numéro : 6,50 euros

VIVRE DES CÉVENNES
AU MONT-LOZÈRE

PONT DE MONTVERT -
SUD MONT LOZERE
VENTALON EN CEVENNES

Edito ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

*Et si dans nos serres et valats
nous avons un retard d'avance !*

Brise municipale ● ● ● ● ●

*Notre foncier bâti communal
Bravo mesdames !*

Dans l'œil du cyclone ● ● ●

La Lozère de mon grand-Père

Bise-Art, Blizart ● ● ● ● ●

*L'ASA, chantier d'insertion,
fait peau neuve et se développe
sur le territoire*

Aura Rossa ● ● ● ● ● ● ●

*L'ivèrn a colinar,
la fèbra primaverenca*



**Petite histoire de
la vigne en Cévennes**

L'air de rien

Et si dans nos serres et valats nous avons un retard d'avance !

Depuis des mois (depuis le VDB 125), les périodes traversées sont pour le moins, surprenantes, agressives, déconcertantes voire, insupportables.

S*urprenantes* car les rues de nos bourgs sont désertes alors que l'envie de sortir est plus que jamais présente.

A*gressives* puisque c'est masqué que nous déambulons lunettes embuées au point de ne pas reconnaître son voisin ou voisine de quartier.

D*éconcertantes* puisque les contradictions sont quotidiennes : port du masque, qualité des masques, tests, vaccinations, scolarisation ou pas, activités essentielles ou pas, des milliards qui s'écoulent de tirelires intouchables puisque l'on affirmait que l'État n'était pas une vache à lait.

I*nsupportables* car des atteintes aux libertés privées inscrites dans la constitution sont bâillonnées : droit au travail, droit à l'enrichissement de chaque citoyen par l'accès à la culture, à la musique, au sport, droit au soutien des individus en fin de vie....

E*t pourtant une farouche volonté de vivre, une profonde envie de vivre* certes avec des cheminements différents car pour les uns le radeau ivre sur lequel nous sommes trouvera forcément une plage d'abordage pour recommencer à trouver ses habitudes, alors que chez d'autres il faut quitter ce radeau de la méduse pour créer un futur autre où environnement, agriculture, sources d'énergie, alimentation, éducation, culture physique, intellectuelle, artistique, humanité et laïcité se côtoieront en totale symbiose. Entre les deux pas mal de pages blanches entre lesquelles peuvent s'engouffrer des paroles en l'air, des esprits facétieux, voire factieux.

I*ci, où le Vent des bancels,* (chargé de ce petit air de rien qui caresse serres et valats, fier de sa brise municipale de son Aura Rossa réunies et de ses tourbillons de poésie), **est capable de se déchaîner** (le Bise-Art, les Tempêtes de délibérations trouvant tous deux leurs forces dans l'oeil du cyclone) **pour finalement nous laisser son petit Coup de vent porter les dernières nouvelles ; ici depuis longtemps les hommes ont relevé la tête demeurant arrimés à ce pays.** Les premiers, sur cette terre ingrate, minérale, abrupte ont monté les première pierres, façonné des bancels, des planches ou des ribes, acheminé les sources en traçant des béals, ensemencé la terre puis construit des maisons ; la terre a fait le reste permettant à chacun de trouver un espace. Les seconds, camisards, maquisards, juifs errants ont trouvé là, refuge, un accueil chaleureux berceau de tolérance et de liberté. Les derniers, en ces temps de dérive, citoyens indociles, citoyens plus rebelles, découvrent ce pays, ses hommes et ses femmes trouvant là un espace rempli de promesses, un espace où le patrimoine bâti est le témoin séculaire d'humains qui par leur sagesse avaient fait de cette terre revêche, une terre reconnaissante qui en ces temps difficiles, positive son image, contrairement aux villes ou agglomérations.

Ainsi, grâce aux collectivités territoriales, aux associations, aux mobilisations citoyennes mais aussi grâce à la technologie, à la réflexion sur l'environnement, grâce à la réappropriation des héritages positifs de la civilisation paysanne, grâce à la mise en place de lieux de production adaptés aux ressources locales, grâce au pouvoir de création de ses hôtes, nos campagnes sont en voie de devenir des lieux de refuge où l'on peut prendre son temps, organiser librement son travail encore au rythme des saisons, profiter d'un ciel bleu qui dans les nuits d'été révèle ses secrets ou simplement marcher, l'esprit en liberté.

Il y a dix ans déjà mon chat Man m'en avait avisé : « N'oublie jamais ceci :

Par serres et valats et c'est là notre chance

L'homme et sa dulcinée ont un retard d'avance ».

■

Alain Pantel

Ceci dit, elle est aussi abondée indirectement par nos recettes de fonctionnement dont les loyers (environ 600 000 €/an) qui apportent plus de 10 % du budget communal. Cette contrainte n'est pas un frein absolu nous empêchant de réaliser tout nouveau projet, mais cela reste une limite. Nous avons aussi des atouts comme le fait de disposer de ruines mobili-sables, de foncier non bâti potentiellement urbanisable (Ayrolle, Lézini-er, Temple Géripon), de locaux peu uti-lisés réaménageables ou réaffectables. Un autre atout réside dans l'acquisi-tion de biens sans maître. Sous l'im-pulsion de Pierre-Emmanuel Dautry et grâce au travail de Loïc Jeanjean, la commune a l'opportunité d'acqué-rir de plein droit plusieurs biens sans maître, dont certaines ruines situées en cœur de hameau, souvent imbri-quées avec des propriétés voisines. La revente de ces ruines reconstruc-tibles pourrait apporter de la capacité financière pour mener des projets sur les biens immobiliers conservés que nous souhaitons valoriser. Nous sommes donc devant des choix. Voici les questions concrètes qui vont se poser ou se posent déjà. Dans peu de temps, lorsque les gé-rants du gîte du Temple feront valoir leur droit à la retraite, il faudra réin-vestir dans ces locaux vieillissants où peu d'investissements ont été réalisés depuis 30 ans. Ne serait-ce pas l'occa-sion de réfléchir à installer l'école au Temple à proximité de la crèche ? Si l'école déménage, un ou deux lo-gements pourraient être aménagés aux Abris à la place de celui du Temple. Sans renoncer au bureau de vote les jours d'élection, est-il utile de conser-ver une mairie déléguée à Lézini-er ? Peut-on faire de Lézini-er un lieu pu-blic de proximité d'usage hybride à la fois municipal et pour les habitants du quartier (machine à laver, douches, accès à l'électricité, à un espace de tra-vail, à un coin lecture). Cela rendrait service à beaucoup de personnes à l'échelle de Lézini-er. Peut-on aménager à Lézini-er un terrain pour accueillir légalement yourtes, ca-ravanes et autres habitats atypiques ? Peut-on aménager un studio locatif

d'urgence à l'extension de l'étage au Géripon ? Ou doit-on conserver cette salle comme espace de travail ou d'ar-chives ? Faut-il stocker en un même endroit les archives de St-Andéol, de St-Frézal et de Ventalon ?

Comment optimiser l'usage des lo-caux à l'Ayrolle ?

Pour construire de nouveaux loge-ments vaut-il mieux rénover de l'an-cien, rebâtir des ruines, ou construire sur de neuf ?

Vaut-il mieux valoriser notre foncier constructible nous-mêmes ou aména-ger des terrains constructibles à céder à des permanents ?

Que faire de nos ruines ?

La ruine de Poussiels enclavée, petite en surface n'a sans doute pas vocation à être conservée en communal. Elle pourrait sans doute être valorisée par un privé.

Au Cros de St-Frézal de Ventalon, le conseil municipal s'est déjà posi-tionné pour la céder afin de permettre l'installation de César Verdier et de Mariama Lounis. Le projet est en cours et demande la levée de nom-breux obstacles administratifs.

Que faire de la presque ruine de Sambuget que nous avons acquise en 2014 ? Veut-on y faire un loge-ment communal ou veut-on la céder à quelqu'un qui la réhabiliterait pour s'y installer à l'année ?

Quant au 3ème bâtiment de l'Espinas actuellement en ruines, un groupe de travail composé d'Epi de Mains de la SCIC, des ABPS, et de la mairie tra-vaille pour faire émerger un projet afin d'accueillir dans de meilleures condi-tions les activités d'Epi de Mains. Nous espérons qu'il sera possible de trouver des financements et de porter le projet avec la Communauté de communes.

Quant à la ruine du Crespin, c'est un gros morceau ! Cet ensemble est remar-quable d'un point de vue architectural et demandera un projet solide pour per-mettre son renouveau. Difficile de s'y projeter à court terme. C'est sans doute un projet pour le moyen voire le long terme.

Un bon nombre de ces questions sont étroitement imbriquées et pour y ré-pondre, il faudra que notre conseil se soit forgé une vue d'ensemble intégrant

les enjeux, les contraintes et les atouts. Ensuite, nous pourrions étudier, prioriser, arbitrer.

Quels que soient nos choix futurs, notre objectif sera toujours de perpé-tuer ce cercle vertueux de la création de logements, d'emploi, et de services et je ne doute pas que nous aurons tou-jours de l'imagination et de la créati-vité pour les faire aboutir.

■

Camille Lecat,
adjoint en charge du foncier communal,
maire délégué à Ventalon en Cévennes



Bravo mesdames !

« *L'avenir de l'homme est la femme* », célèbre vers, devenu une maxime, du poète Louis Aragon dans *Le Fou d'Elsa* (1963) peut toujours trouver sa place dans notre société, cinquante-huit ans après !

Ce lundi 8 mars 2021, c'était la journée internationale des droits des femmes. Pour rappel historique, c'est en 1982 qu'Yvette Roudy, alors ministre déléguée aux droits de la femme, amène la France à reconnaître le 8 mars comme « Journée internationale des droits des femmes ».

Bien des années se sont écoulées et le principe « A travail de valeur égale, salaire égal » qui est pourtant inscrit dans le code du travail français depuis 1972, reste toujours d'actualité.

Quelques exemples sont assez criants et des progrès à accomplir. Jugez plutôt ! Des inégalités de volume de travail persistent. Les femmes sont bien plus souvent à temps partiel et moins souvent actives professionnellement dans l'année que les hommes. Si l'on tient compte de l'ensemble de ces facteurs, elles perçoivent en moyenne une rémunération inférieure de 30 % à celle des hommes. En politique, lieu de pouvoir par excellence, malgré la loi sur la parité de juin 2000, le compte n'y est toujours pas. Je vous épargnerai les chiffres.

Et pourtant... au Pont de Montvert Sud Mont-Lozère, nous dérogeons à cette règle. La présence de neuf femmes au sein du conseil municipal a pu interpellé quelques âmes machistes ou personnes nostalgiques d'un autre temps. Pour ceux qui auraient pu avoir des doutes, leur engagement au sein de notre commune est total et efficace. Ces élues excellent dans leur champ de compétences et montrent qu'elles ne sont pas de simples « faire-valoir ». Elles assument parfaitement leur fonction et ont su dynamiser, à leur façon, la gouvernance de notre joli territoire.

Que dire de nos femmes, actrices de la vie économique qui font preuve d'ingéniosité, de talent et d'opportunisme pour mettre en valeur notre patrimoine gastronomique, notre agropastoralisme, nos terres si difficiles à exploiter et qui per-

mettent pourtant de tirer des produits recherchés et sains. Les initiatives se multiplient montrant ainsi l'abnégation dont elles font preuve. Pourtant, leur réussite n'était pas si clairement actée. Bravo à ces dames qui s'engagent dans de beaux projets structurants pour le plus grand plaisir de nos administrés et des touristes venant découvrir notre beau centre-bourg et nos villages et hameaux environnants. Bravo à toutes ces agricultrices qui ne ménagent pas leurs efforts et tirent toute la quintessence de leurs actions et réussissent leur installation pérenne sur nos terres agricoles, seules ou avec leur compagnon.

Si mes propos ne suffisaient pas à convaincre les plus sceptiques, je pourrais poursuivre ma longue liste d'exemples qui riment avec réussite et respect. Comment oublier ces femmes de l'ombre qui ont œuvré depuis la crise sanitaire auprès de leurs patients, faisant preuve de bienveillance et d'empathie auprès des personnes souffrantes. Remarquable travail accompli au centre de soins par ces infirmières, ces aides-soignantes, ces employées de l'ADMR, ces femmes-pompiers, ces médecins et pharmaciennes qui n'ont pas compté leur temps passé au service de la population, effectuant les tâches les unes après les autres, sans se lamenter sur les risques pris, face au virus COVID 19. Je dis bravo !

Que dire également sur l'engagement de nos enseignantes pour poursuivre l'instruction auprès de notre jeunesse, du personnel de la crèche pour accueillir notre petite enfance et leurs premiers pas dans la socialisation, à notre personnel communal qui réalise la désinfection de nos bâtiments et qui assure la garderie des élèves lors d'une période difficile de pandémie jalonnée de gestes barrières. On ne peut passer sous silence, l'engagement de ces femmes bénévoles qui contribuent par tous les moyens de maintenir le lien avec le tissu associatif ou œuvre pour les plus

faibles par un élan solidaire, à la bibliothèque communale qui conserve, par ces temps difficiles pour les personnes non essentielles, un lien avec la culture, à ces postières qui bravent la météo et nos hivers difficiles pour transmettre les précieux courriers pour rompre l'isolement, à ces femmes de l'Office de Tourisme qui assurent un suivi touristique de qualité ou encore de France Services, de la gendarmerie ou de la mairie qui maintiennent un pont essentiel avec les services publics extérieurs et les administrés. N'oublions pas également nos commerçantes, l'esthéticienne et la coiffeuse pour ne pas les nommer, qui apportent réconfort et détente dans cette situation sanitaire complexe. Je dis encore bravo et chapeau bas ! Comme nous l'indiquait récemment Marie Slavicek dans le Monde, la vraie question à se poser serait plutôt : pourquoi, en 2021, a-t-on encore besoin d'une Journée internationale des droits des femmes ? Tout simplement parce que les femmes n'ont toujours pas les mêmes droits que les hommes dans un univers marqué par la dimension systémique du patriarcat.

Force est de constater qu'au Pont de Montvert Sud Mont-Lozère, peut-être plus qu'ailleurs, les femmes ne s'en laissent pas compter et agissent avec cœur et passion, trouvant ainsi la place qu'elles méritent ; la même que celle des hommes. Inutile alors de leur accorder, avec cette vision réductrice, une journée ? Non car il y a encore des combats, au-delà de notre commune qui méritent réflexion et vigilance.

Merci donc à ces femmes montverti-pontaines ! Toutes qui, à leur manière, ont par leurs engagements, leurs gestes, leurs paroles, leurs actes ou leur façon de vivre, ouvert l'esprit aux uns et la voie aux autres... femmes.

Stephan Maurin

La Lozère de mon grand-Père

Quelques années en arrière... je me souviens.

Je n'avais guère plus de 10 ans; c'était pendant la deuxième guerre mondiale.

Tous les étés durant les grandes vacances, jusqu'à l'âge de 14 ans je quittais le foyer familial de Pont-de-Montvert pour aller garder les vaches chez mes grands-parents Eugène et Marie qui avaient une petite ferme à Rhûnes, charmant village à 10 km du Pont. A cette époque Rhûnes possédait son moulin, son four, sa fontaine. Dans l'abreuvoir de granit, grand-mère venait déposer les marmites de lait après la traite du soir où la fraîcheur de l'eau servait à la conservation du précieux liquide.

Au mois de juillet venait la fenaison. C'était un travail important, des plus pénibles, harassant aussi bien dans les prés que dans la grange. La coupe se faisait à la faux que grand-père maniait avec dextérité. L'herbe tombait sous les coups de la lame au fur et à mesure de l'avancée du faucheur, formant une ligne bien unie ou andain.

Le lendemain muni d'un râteau, grand-mère coiffée de sa capeline pour se protéger du soleil et moi-même retournions l'herbe pour qu'elle sèche bien et lorsque les andains étaient secs, on en faisait des balles - qu'on appelait aussi « palhargues » - que grand-père portait sur le dos. Si le pré était éloigné on avait recours à Fanny, la vieille jument. Elle portait fièrement ses vingt-sept ans et les « trousses » qu'on lui mettait sur le dos jusqu'à la grange.

Une fois le foin rentré pour l'alimentation des bêtes durant l'hiver, venait, au mois d'août, le temps des moissons. Grand-père coupait le seigle à la faucille - qu'on appelait aussi « bolam ». Grand-mère suivait derrière, faisait des gerbes qu'elle liait. Elles étaient ensuite réunies sur le champ en petites meules, les épis tournés vers le haut, pour finir de mûrir. Quelques jours après, ces gerbes étaient transportées à la ferme par la jument qui les portait sur son dos ou par deux

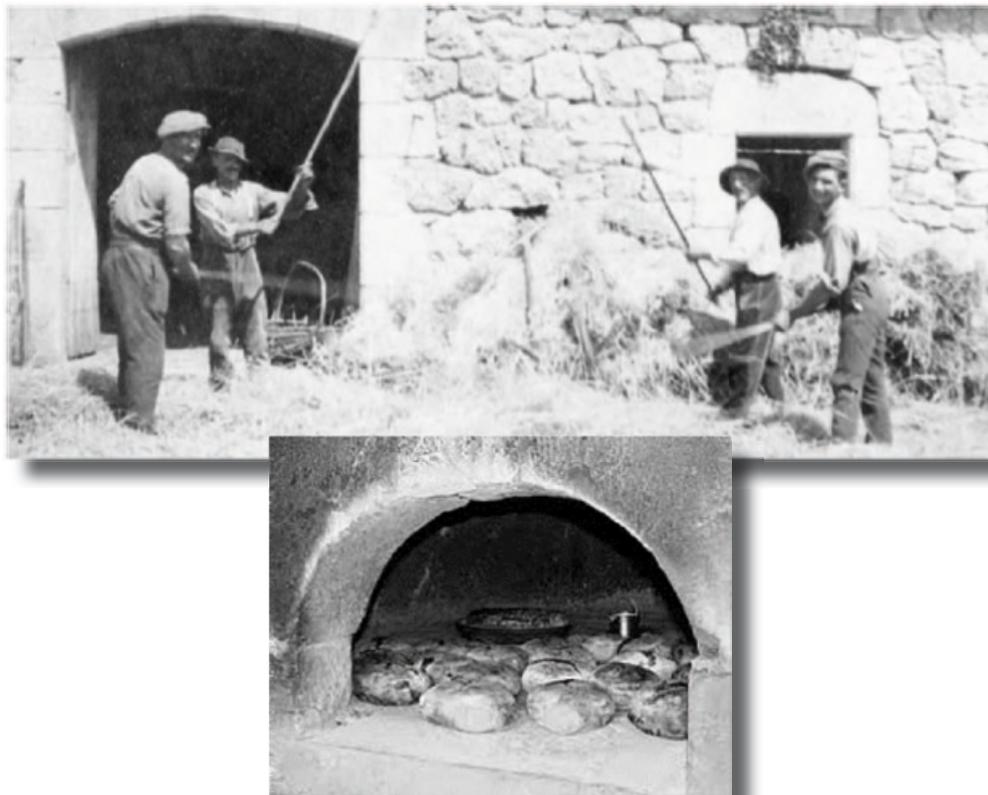


vaches dressées qui tiraient le char. Un grandgerbier était dressé dans la cour. Le lendemain, le dépiquage pouvait commencer : les gerbes déliées étaient déposées sur l'aire à battre espace empierré de grosses dalles de granit. Il existait deux façons de dépiquer :

- à la main avec un fléau - appelé « escoussou » - manié par deux ou quatre hommes. A quatre on disait qu'on faisait « le coup de quatre ». Il fallait être bien entraîné pour éviter l'entrechoquement des fléaux.

- avec les animaux : les vaches tournaient sur l'aire; leurs sabots écrasaient les épis éjectant les grains qui se détachaient de la tige. Cette technique de dépiquage s'appelait « la caucada ». J'aimais bien cette deuxième méthode, car juché sur le cheval qui tournait avec les vaches j'avais la charge de faire avancer, sans sortir de l'aire à battre. C'était pour moi une récompense; j'étais conscient des efforts fournis pour aider, avec la force de mon jeune âge, mes grands-parents.





Ces opérations terminées, la paille était enlevée et engrangée pour servir de litière aux animaux. Les grains de seigle étaient ramassés en tas avec un balai de genêts fabriqué par grand-père. Débarrassés des barbes de l'épi, de la poussière en passant dans le tarare – appelé « ventaire » – ils étaient mis en sac puis entreposés dans le grenier; une partie de cette récolte servait à nourrir les animaux, cochons, poules, lapins et l'autre prenait la direction du moulin communal où les grains broyés, écrasés entre deux meules - dont l'une était actionnée par la force de l'eau - se transformaient en une belle farine. Ramenée à la ferme, elle était stockée dans un grand meuble en bois, à l'abri des souris et des rats.

Et oui, il n'y avait pas de boulanger à Rhûnes. Il fallait de la farine pour subsister aux besoins de la famille. Une fois par mois grand-mère pétrissait la pâte dans le pétrin – appelé aussi « pastiera » - en quantité suffisante pour façonner deux ou trois grosses miches qu'il faudrait cuire. Comme pour le moulin, il y avait un four communal ou banal qui servait à tout le village.

On convenait d'un jour de la semaine et alors tous les habitants amenaient leur pâte à cuire. Le four était grand, coiffé d'une voûte en pierres de taille de granit; il était chauffé pendant six heures à l'aide de genêts. Quand la voûte blanchissait, le four était prêt; on retirait les cendres et enfournait les miches qui allaient cuire et dorer. Petite anecdote au passage : pour profiter au maximum de la chaleur des pierres, l'ouverture du four était fermée par une grande lauze et pour éviter les déperditions de chaleur on colmatait les prises d'air avec de la bouse de vache. La cuisson terminée chacun prenaient ses miches croustillantes. Chez mes grands-parents, elles étaient conservées dans un coffre sur pied appelé maie. C'est ainsi que nous les savourions jusqu'à la prochaine fournée.

Le four encore chaud servait aussi à la cuisson de tartes apportées par les maîtresses de maison. Quel régal quant à l'heure du repas, le pain et les tartes arrivaient sur la grande table de la salle à manger située à proximité de la grande cheminée! Dans l'âtre crépitaient les bûches. Sur le côté grand-mère faisait chauffer la soupe au lard ou le café.

Mes grands-parents étaient très croyants. Avant d'entamer la miche, grand-père, sur le plat de cette dernière, effectuait un signe de croix avec son couteau. Ce rite accompli, le pain pouvait être coupé et mangé.

Je voyais mon père tous les samedis. En car, il effectuait la liaison entre le Pont-de-Montvert et Mende avec bien sûr un arrêt à Rhûnes. C'est là qu'il prenait son petit déjeuner avec mes grands-parents. Je ne rentrais à la maison que pour aller à l'école qui commençait le premier octobre.

Et aujourd'hui, à l'âge de grand-père que me reste-t-il de tout cela? D'abord de bons souvenirs, des moments inoubliables souvent partagés entre petits vachers ou vachères mais aussi de la nostalgie de ce temps-là et je rêve...

Jean Plagnes

L'ASA, chantier d'insertion, fait peau neuve et se développe sur le territoire

Une nouvelle équipe ...

Déjà présentée dans le précédent « Vent des Bancels », l'équipe de l'ASA DFCI s'est entièrement renouvelée à l'automne 2020 :

Solène Renard, assistante administrative

secretariat@asa-dfci48.fr - 06 76 46 59 94

Sébastien Cogliandro : encadrant technique et commercial

ventalon@asa-dfci48.fr 06 72 59 40 43

Marie-Hélène Dupy : accompagnante socio-professionnelle pour les salariés en insertion

accompagnement@asa-dfci48.fr

Nathalie Trémel : coordinatrice

coordination@asa-dfci48.fr - 06 72 59 57 32

C'est Camille LECAT qui a été élu Président, et Pierre-Emmanuel DAUTRY en est le vice-président. Tous deux sont de Ventalon en Cévennes. Les autres membres de l'association siégeant au Conseil Syndical sont : Fadila CHAIT et Daniel BARBERIO de Vialas, Mathieu PUECHERAL et Thibault MALGOUYRES de Pont-de-Montvert Sud Mont Lozère, Jean HANNART et André DELEUZE pour la Communauté de communes. N'hésitez pas à contacter cette nouvelle équipe.

... Et un nouveau territoire d'exploration!

Créé en novembre 1994, le chantier d'insertion de l'ASA-DFCI concer-

un nouveau chantier d'insertion à Ste Croix Vallée Française. Validé par les partenaires financiers (Etat au travers de la Direccte et Département de la

Lozère, et une possible aide de l'Europe au travers des fonds Leader), ce chantier aura les mêmes missions que celui de Ventalon : débroussaillage, élagage, petit bûcheronnage, etc.

Mais laissons la parole à ceux qui sont à l'origine du projet, ce sont encore eux qui en parlent le mieux :

Michel Thyraud, ancien Président de l'APEC, Gérard QUINET, actuel Président de l'APEC, Alain VENTURA, ancien Président de l'ASA et Camille LECAT, actuel Président de l'ASA.

Nathalie TREMEL : Michel et Gérard pourriez-vous nous dire comment vous avez eu cette idée de monter un projet de chantier d'insertion sur la vallée française?

Michel : « J'ai repris la présidence de l'APEC (Association pour l'Emploi en Cévennes) en 2016, qui était en dormance depuis quelques années. L'APEC est une association qui a pour but d'aider à l'implantation d'activités au niveau local. Elle organise également des manifestations sur l'artisanat (Fête du bois et de la pierre par exemple).

nait jusqu'ici les communes de l'ancien « canton du Pont de Montvert » (Pont de Montvert Sud Mont Lozère, Ventalon en Cévennes et Vialas), ainsi que la communauté de communes de rattachement « des Cévennes au Mont Lozère ».

Suite à une demande en vallée française où il n'y avait pas d'offre d'insertion, l'ASA va créer cette année





Notre objet étant la dynamisation de l'emploi sur la vallée, nous avons organisé en 2017 une première journée sur l'artisanat bois. Avec toutes les forêts et le bois autour de nous, cela nous semblait une bonne première approche. Dans la foulée, on s'est demandé comment on pouvait donner des suites à cette journée : comment pouvait-on apporter notre aide sur le territoire pour que la filière bois soit valorisée ? On voyait qu'il était difficile de faire venir d'autres entreprises du bois sur le secteur et qu'en plus, d'autres organismes institutionnels faisait déjà de l'accompagnement d'activités. C'est comme cela qu'a surgit l'idée du chantier d'insertion : fort de mon expérience professionnelle dans le social et du constat de l'environnement très boisé dans lequel nous sommes, j'ai proposé aux autres membres de l'association de monter un projet d'insertion, qui aurait un double objectif :

- aider les personnes éloignées de l'emploi,

- préserver le paysage et valoriser le matériau bois.

Cette idée a été validée à l'unanimité par l'association, mais nous n'avions pas les moyens humains et financiers de monter le projet. Et c'est toi (qui travaillait alors pour la charte forestière) qui nous a dit qu'une expérience fonctionnait, proche de chez nous : l'ASA DFCI, et que ce serait intéressant de se rapprocher pour maturer notre réflexion.

Et c'est comme ça que l'APEC s'est engagé dans cette folle aventure très enrichissante. On a appris à se connaître avec l'ASA, à s'apprécier, et on a noué des liens indispensables à tout partenariat. A ce moment-là, l'ASA souhaitait se réorganiser, et la possibilité d'un élargissement vers la vallée française permettait d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

Pour moi, c'est un projet exemplaire au niveau social et économique et une véritable opportunité pour la vallée

française, un des secteurs les plus touchés en Lozère par la paupérisation et en nombre de personnes aux minimas sociaux. Le projet a également une approche environnementale dans un pays préservé.

J'ai une seule frustration : que la Communauté de communes ne se soit pas emparée pleinement du sujet pour faire un véritable projet d'insertion sur tout son territoire, et élargir à des activités autres que le bois ».

Gérard abonde dans le sens de Michel :

« On a tout de suite été emballé par l'accueil et la mise en confiance d'Alain. Sur notre territoire, on parlait beaucoup de la filière bois, l'idée était donc au départ de proposer du bois de chauffage aux personnes en difficulté. En effet, on avait constaté deux phénomènes : d'une part un besoin en bois de chauffage couplé avec une population vieillissante qui ne



pouvait plus aller couper elle-même son bois et d'autre part la volonté de jeunes de reprendre un emploi. Finalement, avec les recherches sur le fonctionnement d'entreprises d'insertion et avec la rencontre de l'ASA, le projet a évolué sur de l'entretien global de l'espace rural, qui allie bien le besoin social et environnemental.

Le projet a été horriblement long à monter, avec beaucoup de réunions (nous avons vu ce que c'était que la technocratie à la française !), beaucoup de travail de bénévoles, également. Mais ça y est, le projet commence à aboutir, un souffle nouveau est là. Pour la suite, nous allons nous concentrer à venir en appui à l'ASA pour la bonne implantation de ce chantier au niveau local. »

N.T - Alain, de votre côté, comment avez-vous accueilli cette idée à l'ASA ?

Alain : « En mars 2017, je fus nommé président par le Conseil Syndical de l'ASA (après avoir suivi son évolution à différents postes depuis sa création), en compagnie de Muriel de Gaudemont vice-présidente et épaulé de manière indéfectible par Christian Sido, notre chef d'équipe et Marie Debiere, notre secrétaire.

Ce territoire fortement élargit par la nouvelle communauté de communes (créée en 2017 également) nous fit prendre conscience que notre action était limitée et qu'il serait bon de l'étendre. Des besoins existaient au sud tant en terme d'insertion qu'en terme d'entretien de l'espace rural. Mais il était d'une part impossible à



l'équipe de se déplacer sur un si grand périmètre et d'autre part il fallait doubler le nombre d'agents, les travaux sur notre territoire d'origine étant tout juste satisfaits.

Et le miracle s'accomplit...

Courant 2018, tu nous informa, sur les conseils du Département, qu'une association, l'APEC, avait le souhait de mettre en place une structure similaire à la nôtre et souhaitait se rapprocher de nous. Nous avons un Conseil Syndical en juin où tu fus invitée pour exposer ce projet qui en était à ses tout débuts. Le Conseil à l'unanimité a trouvé l'idée très pertinente et m'a confié la charge d'entrer en contact avec les membres de l'APEC...

... Et tout de suite ce fut l'osmose, dès le premier contact avec Michel Thyraud. Nous parlions la même langue, nous avions les mêmes attentes vis à vis du territoire et du besoin d'aide aux personnes en difficultés.

Michel est venu dès septembre avec d'autres membres de l'APEC pour rencontrer notre équipe et voir sur le terrain le travail effectué, ce qui a fini de nous convaincre qu'il y avait quelque chose à réaliser ensemble.

En octobre 2018 la rencontre avec nos partenaires financiers (DIRECCTE, Département...) a été des plus encourageante et a permis de mettre en place un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) géré par Hélène Thouvenin de l'ADEFPAT.

●●● Ainsi nous nous sommes retrouvés à la mi-décembre 2018 pour une première rencontre (cinq en tout ont eu lieu) visant à mesurer la viabilité d'un projet commun. C'est là que nous avons rencontré les autres membres de l'APEC, dont entre autres Jacqueline Berthier, Gérard Quinet (actuel président), Serge Pratlong, Francis Bruneteau, Jean-Marc Anguiviel et Eliette André avec lesquels le courant est passé à merveille.

Nous sommes ressortis de ces cinq journées, convaincus que notre projet de créer un second chantier d'insertion sur Sainte Croix Vallée Française, dépendant de l'ASA-DFCI était nécessaire, réaliste et viable et qu'il fallait le mettre en place rapidement.

Nous espérions pouvoir le démarrer (ayant eu le soutien de nos financeurs) en octobre 2020, mais la situation mondiale liée à l'épidémie nous a contraint de repousser cette date à l'été 2021.

Nos successeurs, tant au sein de l'APEC que de l'ASA-DFCI, ont pris en mains ce projet qui aboutira, j'en suis convaincu, à la construction d'un bel avenir pour nos territoires et pour les personnes défavorisées y résidant ».

N.T - Camille, tu es le nouveau Président de l'ASA, peux-tu nous dire comment tu vois le projet sur Ste Croix Vallée Française et quels sont les projets de l'ASA pour la suite ?

Le développement d'une seconde équipe sur la vallée française correspond à 2 objectifs :

- apporter un nouveau service social par l'emploi en vallée française où le besoin est fort ;
- faire grandir la structure à l'échelle du nouveau territoire de la Communauté de communes des Cévennes aux Monts Lozère.

Ce développement doit permettre de professionnaliser notre accompagnement social et professionnel pour nos salariés en insertion.

Paroles aux salariés en insertion

6 salariés en insertion travaillent actuellement sur l'ASA : Antonin, Gaëtan, Gaël, Jean-Pierre, Morgan et Nathan. Quatre d'entre eux nous font part de leur vision :

Qu'est-ce qui vous a fait postulé à l'ASA ?

Jean-Pierre : Je ne travaillais pas depuis un moment, je faisais de l'élevage mais en amateur. Avoir un poste à l'ASA me permet donc d'avoir une activité pour repartir.

Antonin : Je venais d'arriver dans le coin, et je souhaitais y rester. L'ASA permet de commencer un travail ici.

Morgan : Je suis tailleur de pierre à la base, je venais de passer un certificat bâtisseur en pierre sèche mais je n'arrivais pas à rester sur le territoire, l'ASA me permet de m'insérer ici.

Gaëtan : C'est mon premier emploi, je cherchais tout ce qui pouvait me permettre de travailler ou de me former.

Qu'est-ce qui vous plaît le plus à l'ASA ?

Jean-Pierre : Travailler dans un beau décor !

Antonin : Tout à fait d'accord, le paysage, les alentours, l'environnement. J'aime beaucoup tronçonner également. Apprendre à se servir de matériel également.

Morgan : Le travail dehors et le côté physique. Elargir mes compétences.

Gaëtan : Même réponse.

Et le moins ?

Antonin : La difficulté du relief

Morgan : Débroussailler, je préfère le bûcheronnage.

Gaëtan : Le travail dans les châtaigneraies chez les particuliers, le terrain est raide et accidenté.

En tout cas, ils sont tous d'accord sur un point : « ce serait plat, ce serait mieux » !

A votre avis, qu'est-ce qu'il faudrait développer à l'ASA ?

La réponse est collective : « que ce soit plus équilibré entre débroussaillage et bûcheronnage. On fait un peu trop de débroussaillage, le tronçonnage nous plaît plus. Et puis, faire plus de travail en altitude, sur les chemins, plutôt que le travail urbain dans les villages.

Au niveau pratique, il faudrait que l'on ait un établi plus adapté pour la réparation des machines et puis des vestiaires, douche, toilettes, petite cuisine directement dans notre local ».

Comment avez-vous vécu le confinement ?

Là les réponses sont partagées, certains l'ayant très bien vécu, cela leur a permis de s'occuper de leur jardins personnels, d'autres beaucoup moins, notamment dans la seconde moitié. La reprise du travail à l'ASA leur a été alors bénéfique.

Quels sont vos projets futurs ?

Jean-Pierre : Atteindre l'autonomie alimentaire avec mes projets.

Antonin : Trouver ce qui me plaît vraiment et en vivre réellement.

Morgan : Je viens de créer mon entreprise, donc vivre de mon entreprise. J'espère également pouvoir commencer une formation pour le dernier certificat de pierre sèche (CQPN3). Et peut-être un projet de forgeron/coute-lier également.

Gaëtan : Je ne sais pas encore, tout dépendra si je reste dans la région ou non.

■
Nathalie Tremel

Puèi de'n pertot, sus las broas dels rius, dins los èrms e los bartasses, dins lo cèl, a l'entorn dels vilatges, los aucèls son de retorn de lor migracion autonença. Per eles aquò's una necessitat biologica, una batèsta per la vida. Misteriosa lei de la natura, perque aquò's aquí, dins aqueles bèles espacis, que se reproduirà. D'unes vòlan nuèches e jorns d'arreu ; d'autres es jorn aprèp jorn, qu'arriban a la tèrra promesa. Alara, lor cascalhadís recaufa los paisatges e mai se la primièra aronda non fai la prima sabèm totes que la bona sason es de retorn. Los mai coratjoses son las pastorèlas (grisas o jaunas), las lausetas, los coarós, las boscaròlas qu'arriban lo mes de març durant ; mai tard, al mes d'abril, los rossinhòls, los cocuts, las arondas, los martinets, las piulas dels aubres, las puputs, tòrnan trobar lor territòri ; e puèi, las margassas, los garda-rius, los auriòls e las calhas esperan lo mes de mai per pas se laisser colhonar per lo temps capriciós ; lo paire blanc, serà el tanben del viatge per que granhòtas e sèrps s'asartan a caçar dins las èrbas. E del temps que los rius fan cascalhar lors aigas clarinèlas desliuradas per los nevièrs de la nalta montanha e que bèçes e pibolas breçan lor fuelhum, los pescaires nadan dins l'òli, una trucha a la man.

Vaquí lo bel printemps que nos regaudís e nos rend totes contents.

Alan Pantel

Et puis partout, sur les berges des ruisseaux, dans les landes et les buissons, dans le ciel, aux alentours des villages, les oiseaux après un long voyage, sont de retour de leur migration automnale. Mystérieuse loi de la nature, nécessité biologique, lutte pour la vie assurance de la reproduction de l'espèce, peu importe, leur présence, réchauffe le paysage et même si la première hirondelle ne fait pas le printemps nous savons que la belle saison est de retour. Les plus courageux, les bergeronnettes (grises où des ruisseaux), les alouettes, les rouges-queues, les fauvettes arrivent dès les premiers jours de mars suivis en avril par les rossignols, les coucous, les hirondelles, les martinets, les pinsons des arbres, les huppés qui tous, retrouvent leur territoire. Les pies-grièches, les martins pêcheurs, les loriots et les cailles attendront des jours meilleurs ; le circaète Jean le Blanc lui aussi ne tardera pas car dans les herbages, grenouilles et serpents sont eux aussi partis en chasse.

Et pendant que les ruisseaux laissent clapoter les eaux claires délivrées par les névés de la haute montagne et que bouleaux et peupliers bercent leurs frondaisons, les pêcheurs se réjouissent, une truite à la main.

Le printemps est bien là qui nous réjouit et nous ouvre l'espérance.

Alain Pantel

Aquí qualques provèrbis per gostar la diversitat de las remarças popularas

Quand març maieja, mai marceja.

Abril a pas mai d'abrics que lo paure a d'amics.

Per lo nòu d'avril, cal que lo cocut cante, mòrt o viu.

Lo mes d'avril es cordurat de marrit fial.

Que siá branca fulhada o no, abril colina pas sens gresilhadas.

Quand abril s'emaliça, i a pas pus de canissa.

Mai ne fai mai dins una nuèch qu'abril dins detz-e-uèch.

Mai fai o desfai. Mai bladeja, junh feneja.

Petite histoire de la vigne en Cévennes

Hier encore, tout bon Cévenol connaissait les vins de Notre-Dame-des-Neiges, élaborés en Cévennes entre Lozère et Ardèche.

Dans cette abbaye cistercienne (connue aussi comme « Trappiste ») de 1880 à 2006, le rouge « Cassagnas », la « Fleur des Neiges » et le vin de messe ont eu une réputation qui a dépassé les frontières de nos montagnes.

Du passé viticole prestigieux des Cévennes, il ne reste pas grand-chose. Faisons un petit tour de cette histoire et de ses projets :

Celui qui nous concerne s'appelle « Clinton », mais je pourrais l'appeler « Baco », « Isabelle », « Jacquez » et quelques-uns encore ; vous savez, ces vignes curieuses qui poussent sur nos terres acides des Cévennes et d'autres lieux reculés comme en pays niçois, dans les Alpes, où encore en Vénétie pour sortir de l'hexagone.

Ces cépages-là, la rumeur, la légende, ou plus simplement l'ignorance, veulent qu'ils fassent un vin corsé (c'est un mot faible – il doit « arracher ») et qui plus est « rend fou ».

Rendons au père de Brutus ce qui lui appartient : on doit ces légendes aux adversaires des Cévenols, aux adversaires de la petite viticulture de montagne. « Eux » nommons-les ici, ce sont ces viticulteurs qui à défaut de « blé » se font de l'argent en faisant des vignes qui ont besoin de traitements et qui revendiquent même le droit, non seulement de polluer, mais aussi d'irriguer les vignes pour transporter leurs polluants jusque dans les rivières !

Les terres cévenoles, et plus généralement nos montagnes, sont aptes à porter des vignes de qualité, qui ne demandent quasiment aucun traitement et sont adaptées aux changements cli-



matiques. Ces vignes-là, elles ont un grand et unique défaut : elles sont interdites, à la demande de ceux qui font de la vigne polluante.

Qu'importe les analyses contemporaines qui scientifiquement ont prouvé leur innocuité, qu'importe le fait qu'on ait élaboré des techniques de vinification qui en font un vin excellent – Ils restent interdits.

C'est dans ce contexte sulfureux, mais sans sulfites que des projets se font jour pour réinstaller de la vigne en Lozère. Précisons-le de suite de peur de l'oublier : avec l'appui du Conseil Départemental de Lozère qui a accueilli une dégustation de Clinton en avril 2016, et en particulier de Robert Aigoïn.

Citons donc ici et pour commencer, celui qui fait un vin de bonbonne (de dame-jeanne disent les puristes) – du « Baco » en particulier, qu'il cultive sur les hauteurs de Saint-Germain-de-Calberte (et oui là-haut...). Lui, c'est Philippe Cockle, citoyen britannique retraité.

Ben oui, on sait maintenant faire du vin – du bon – et pas de la piquette avec les cépages qui poussent en Lozère.

D'ailleurs, plusieurs projets sont en cours d'études-réalisations et ajoutons ici qu'avec les changements climatiques des possibilités existent. Un plan de Baco pousse sur la commune de Rousses, quasi à la cime de l'Aigoual !



Ces préambules faits, rééditons ici une belle histoire de la vigne en Lozère
J'ai habité quelques belles années en Cévennes, il y a 25 ans environ. Passionné d'histoire, j'y ai bien évidemment visité à l'époque le site archéologique de Javols. Là-bas, j'avais appris qu'on y avait trouvé en 1969 une statue de Sucellus considéré comme le dispensateur de la boisson, des vignobles... On remarquait notamment sur cette sculpture, à côté du personnage, une amphore, deux tonneaux et une corne d'abondance.

Il se dit aussi que le pape Urbain V ne buvait que du vin de sa Lozère natale. On trouve aux Archives de la Lozère une indication du XVIII^e siècle rappelant que Mgr Piencourt, évêque de Mende, se faisait servir à sa table du vin d'Ispagnac.

A cette même époque, j'ai fait un inventaire des ressources cévenoles pour le compte d'une association d'aide à la création d'entreprises. Avec conscience et application, j'ai inventorié les productions agricoles (ovins, bovins, châtaignes, champignons, miels, petits fruits, pèlardons, autres produits transformés, etc.) J'ai même été félicité pour ce travail « très » exhaustif. Bref, j'étais fier de moi, persuadé d'avoir réalisé le nec plus ultra de l'inventaire des ressources agricoles cévenoles lozériennes !

UNE REDÉCOUVERTE

Ce n'est donc que 25 ans plus tard, que je m'aperçois que je suis passé à côté d'une ressource importante : la vigne. Habitant de Saint-Germain-de-Calberte, j'y avais remarqué quelques treilles, mais pas de quoi casser trois pattes à un canard. C'est en repassant fortuitement à Saint-Germain, à l'Office de Tourisme, que je découvre un jour, un petit inventaire des cépages locaux. Intrigué, je demande à l'hôtesse d'accueil qui a bien pu réaliser ce travail ; quelques jours après, je suis dirigé vers un citoyen britannique - Cockle Philippe. Bien évidemment, je prends contact avec le sieur Cockle qui m'invite à le rencontrer.

Là, je décide d'aller plus loin et me renseigne aux Archives de la Lozère, à Mende. C'est Alain Laurens, attaché de conservation du patrimoine aux Archives départementales de la Lozère qui me répond. L'archiviste est cévenol - de Villefort -, il connaît bien son fonds et m'envoie quelques jours après un dossier sur la viticulture en Cévenne Lozérienne en 1935, non sans avoir ajouté que son fonds contient d'autres données à venir consulter sur place.

1935 - UNE LOI POUR SUPPRIMER LA VIGNE EN LOZÈRE

C'est ainsi que je découvre que la Lozère, la Cévenne Lozérienne, a une véritable histoire avec la vigne. J'ajoute même que les Lozériens se sont mobilisés pour conserver leurs pieds de vignes.

J'en veux pour preuve cette note de la Direction des Services Agricoles de ce département en date du 21 mars 1935 « relatif aux cépages prohibés par le Décret du 18 Janvier 1935 » :

« Parmi les cépages prohibés par le décret du 18 Janvier 1935 le Clinton est le plus cultivé dans le département. Puis viennent, mais en très faible quantité, le Jacquez et l'Othello. C'est dans la région schisteuse des Cévennes, de l'arrondissement de Florac, limitrophe du département du Gard, que les agriculteurs cultivent, sur les terres





étagées en terrasses, tout au long des cours d'eau, le Clinton sous forme de treille ou de tonnelle.

Ce cépage assure à ces populations laborieuses, la provision de vin nécessaire à la consommation familiale. On peut même dire que le vin obtenu est très goûté des indigènes.

Le tableau ci-dessous donne par commune, les surfaces cultivées en cépages prohibés et la surface totale déclarée en vignes, tirées de la déclaration des récoltes pour l'année 1927. »

Communes	Surfaces en cépages prohibés (ha)	Cultivées totale déclarée en vignes en 1927 (hectares)
Collet-de-Dèze	40	49
Saint-Michel-de-Dèze	4	4
Saint-Julien-des-Poires	3	5
Saint-Germain-de-Calberte	6	10
Saint-André-de-Lancize	1	2
Saint-Martin-de-Boschaux	8	11
Saint-Martin-de-Larocque	7	10
Saint-Hilaire-de-Lavit	4	6
Moissac-Valle-Française	6	12
Saint-Privat-de-Vallonze	10	30
Sainte-Croix-Valle-Française	3	5
Barre	1	1
Gabriac	10	30
Molezon	5	7
Pompidou	15	26
Saint-Andréol-de-Clergoumest	7	9
Saint-Frézal-de-Ventalon	12	20
Vialas	3	4
Total...	145	241

LA RÉSISTANCE S'ORGANISE

Réaction quasi unanime des communes dont nous citons ici celle de Saint-Germain-de-Calberte qui, dans son Conseil Municipal du 24 mars 1935, sous la présidence de Monsieur Liquière, délibère ainsi :

« Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des textes prohibant certains cépages Noha, Othello, Isabelle, Clinton, Herbeumont, Jacquez a été vivement ému par les conséquences graves que peuvent apporter aux populations cévenoles l'application de ces textes.

Considérant :

1° Qu'il y a pléthore dans la production vinicole ce ne sont pas les cépages prohibés qui en sont la cause puisque la plantation des dits cépages n'a pas augmenté depuis de nombreuses années.

2° Que les dits cépages sont cultivés en pays de montagne et en régions pauvres où tout le travail est fait à bras et les transports d'engrais et de récoltes à dos d'homme où par consé-

quent le machinisme agricole ne permet pas d'augmenter la production.

3° Que le consommateur a toujours eu et conserve le droit et la facilité d'acheter le vin de son choix partout et si le vin de Jacquez et de clinton etc. trouve facilement preneur c'est parce que la production et la vinification n'est pas industrialisée comme dans les régions à grand rendement.

4° Que la vente du vin que produisent ces cépages est insignifiante pour chaque récoltant en regard des chiffres astronomiques par lesquels s'établit la vente du vin d'un seul propriétaire en certaines régions, mais cependant cette vente peu importante est nécessaire pour permettre à ceux qui vivent dans nos régions pauvres de ne pas abandonner leur terroir.

5° Que s'il y a trop de vignobles en France ce n'est pas à la petite propriété dont les exploitants font tous de la polyculture qu'il faut s'attaquer pour l'amoinrir, car il y a des cépages plants directs qui produisent d'avantage que ceux prévus par la prohibi-

région et partant de lui conserver son aspect particulier.

3°) Que, en définitive, une dérogation devrait être accordée aux régions incluses dans la Zone Spéciale d'Action Rurale et dont les Cévennes font précisément partie.

Le Conseil Municipal demande, en conclusion, l'application d'une telle dérogation. »

Citons encore le Collet-de-Dèze qui, par une motion adoptée par le Conseil Municipal le 29 mars 1962, considère :

« Que la mise en demeure de procéder à l'arrachage dans un délai minimum de 4 mois, des cépages « interdits », constitue sur le Plan Local une décision sans aucune portée pratique, pour les raisons suivantes :

1°) La totalité des plantations en question sont vieilles et d'un rendement très faible (la plupart du temps treilles devant les maisons qui fournissent en même temps l'ombrage nécessaire), et destinées à s'éteindre d'elles-mêmes dans un délai très rapproché.

2°) La petite quantité de vin fournie par ces cépages « interdits » représente néanmoins pour certaines familles un apport familial non négligeable en attendant que de nouvelles plantations viennent remplacer celles appelées à disparaître. Et tout le monde sait maintenant que pour le paysan cévenol même la plus petite ressource compte s'il veut arriver à persister à vivre sur sa terre natale.

ESTIME qu'en définitive une dérogation devrait être accordée aux Paysans Cévenols. »

VERS UN RENOUVEAU ?

A force de primes, d'intimidations et de répressions, la Cévenne lozérienne verra quasiment disparaître ses cépages interdits. Mais le Cévenol est un homme têtue. C'est ainsi que les élus cévenols : Sophie Pantel (Conseillère générale du canton du Pont-de-Montvert), Michelle Manoa (Conseillère générale du canton de Barres-des-Cévennes), Alain Argilier (Conseiller général du canton de Florac), Robert Aigoïn (Conseiller général du canton de

Saint-Germain-de-Calberte) et Denis Bertrand (Conseiller général du canton de Meyrueis) enverront un courrier en date du 6 janvier 2014 au sujet des cépages interdits : « Elus cévenols, nous sommes très attachés au patrimoine de nos vallées. Nous sommes conscients qu'il s'agit aussi d'une niche économique pour l'agriculture, et que ces fruits peuvent apporter une diversification très intéressante pour nos exploitations.

A travers cet enjeu de renouvellement des générations c'est la question du maintien de la vie économique et sociale qui est en jeu, c'est pourquoi nous vous soutenons pleinement dans vos démarches ».

Le plus exhaustif étant Robert Aigoïn, Conseiller général du canton de Saint-Germain-de-Calberte qui, le 6 décembre 2013, nous écrivait pour souligner que « Par cette interdiction, c'est toute la mémoire et le patrimoine cévenol qui est remis en cause. Cette atteinte à la biodiversité équivaut à la restriction et à l'appauvrissement du patrimoine ancestral. En effet, la culture de ces cépages fait partie du paysage de nos Cévennes.

Souvent plantés en bordure des faïsses, le plan courait sur une treille en bois de châtaignier permettant d'optimiser l'utilisation de la bonne terre agricole. A l'heure du changement climatique, l'avenir de la vigne se trouve bien dans les contreforts des Cévennes avec des plans rustiques, sans besoin d'utilisation de produits phytosanitaires et pesticides que l'on connaît aujourd'hui dans la plaine. Pour toutes ces raisons, je vous soutiens dans vos démarches et vous apporte toute ma confiance dans la suite à donner à ce dossier. »

Bien évidemment, çà et là il reste bien des cépages interdits. Ces cépages que l'on a traité de tous les maux pour les éradiquer (juste pour vendre des produits phytosanitaires et des pesticides ?), ils produisent – quand on sait bien les vinifier – un vin dont Michel Hermet, président de l'association nationale des sommeliers disait récemment qu'il a « du potentiel ».

Le climat change, les terres et les populations ne supportent plus les pollutions



dues aux intrants chimiques. Le Parc National des Cévennes est un lieu de sauvegarde pour une nature préservée. C'est pourquoi, sa zone doit devenir un sanctuaire de ces cépages qui n'ont besoin pour produire que de la terre de leurs collines.

Tous les Cévenols se mobilisent pour cela. Il est nécessaire aujourd'hui qu'ils soient entendus pour un renouveau de leurs terrasses, de leurs productions et de leur économie.

Je tiens à la disposition des curieux, des amateurs de bon vin, une exposition sur le sujet et peut mettre en relation avec un producteur de vin dit interdit, mais excellent !

■
Dominique Garrel

Nota : Pour nos travaux sur ces cépages, Claude Grellier (Magistrat honoraire à la Cour de Cassation) et votre serviteur ont reçu d'un Lozérien (qui fut le grand patron de la viticulture mondiale l'« Organisation Internationale de la vigne et du vin ») – Jean-Marie Aurand – la Médaille du Mérite Agricole.

UNE QUESTION LOGEMENT A QUI JE M'ADRESSE

Conseils juridiques, financiers et fiscaux



04.66.49.36.65 / contact.adil48@orange.fr
www.adil48.org
Du lundi au vendredi midi à Mende
8h30-12h30 / 13h-17h
Permanence le 3ème mercredi du mois à la MSAP
de Florac-Trois-Rivières de 9h à 16h30

Conseils en architecture et urbanisme



04.66.49.06.55 / cauelozere@wanadoo.fr
www.caue-lozere.fr
Du lundi au vendredi à Mende
08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
RDV délocalisés à Florac-Trois-Rivières les mardis
La Canourgue les mercredis

Opérateur des aides financières de l'ANAH



04.66.31.13.33 / contact@octeha.fr
www.octeha.fr
Du lundi au vendredi à Mende
08h30 - 12h00 / 13h00 - 16h30
Permanences au Collet de dèze et à Florac les mercredis
Le Massegros les lundis

Espace info-énergie : conseils en énergie



04.66.49.60.93 / plateforme@energie.lozere.fr
www.energie.lozere.fr
Du lundi au vendredi à Mende
08h30 - 12h00 / 13h00 - 16h30
Permanence les mercredis après-midi à Florac-Trois-Rivières

Je recherche un logement



www.espace-cevennes.com

réalisation CAUE 48 - avril 2019

indépendants, qui sont là pour vous aider dans vos choix et vos démarches. N'hésitez pas à les contacter ! Si plusieurs demandes identiques émergent, nous pouvons même envisager de les faire venir sur place pour que vous puissiez les rencontrer plus facilement.

N'hésitez pas à nous faire part de vos idées, projets ou questions sur ce sujet en nous écrivant à mairie.ventalon@gmail.com ou en utilisant le formulaire électronique de la « Boîte à idées » disponible sur le Blog.

■
Pierre-Emmanuel Dautry

Pont de Montvert Sud Mont Lozère conseil municipal 10 novembre 2020

Présents :

Catherine *BLACLARD*,
Florence *BOISSIER*, Sophie
BOISSIER, Lucie *BONICEL*,
Michèle *BUISSON*, Matthias
CORNEVAUX, Julie
DELES, Cyril *DJALMIT*,
Christelle *FOLCHER*,
François *FOLCHER*, Olivier
MALACHANNE, Thibaud
MALGOUYRES, Stephan
MAURIN, Gilles *MERCIER*,
Mathieu *PUCHERAL*,
Fabienne *PUCHERAL*
MOLINES.

En visioconférence :

Clara *ARBOUSSET* et
Guillaume *HARVOIS*.

Excusé :

Daniel *MOLINES*.

Secrétaire de séance :

Thibaud *Malgouyres*.

La séance a débuté par l'observation d'une minute de silence en hommage aux trois personnes assassinées à la basilique de Notre-Dame de Nice ainsi qu'à Samuel Patty, professeur d'Histoire et Géographie, assassiné pour avoir présenté à sa classe de 4ème, des caricatures de Mahomet, dans le cadre d'un cours dédié à la liberté d'expression.

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

Approuvé à l'unanimité

Délibérations

a) Acquisitions foncières pour la régularisation des captages

- Captage et réservoir du Mazel : Monsieur le maire ouvre la séance et indique au conseil municipal que dans le cadre de la régularisation foncière des ouvrages d'eau potable de l'Unité de distribution du Mazel, il convient d'acquérir l'emprise du réservoir. Le cabinet Falcon (géomètre-expert) a réalisé le document modificatif du parcellaire cadastral en 2015 pour le découpage de la parcelle D334 appartenant à la section du Mazel. La numérotation provisoire de l'emprise a été attribuée le 27 août 2015.

Il rappelle qu'en absence de conseil de section et en application de la loi N° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de communes et notamment de son article 5, l'article L-2411-6 II du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour déléguer et autoriser la vente des biens de section ayant pour objectif la réalisation d'un investissement nécessaire à l'exécution d'un service public, à l'implantation d'un lotissement ou à l'exécution d'une opération d'intérêt public. L'acquisition de l'emprise d'un réservoir d'eau potable rentre dans ce cadre.

Il poursuit en détaillant les divers éléments du projet d'acquisition :

- Acquisition de la parcelle D1340 : cette parcelle, d'une surface de 160 m², appartient à la section du Mazel et sera acquise au prix principal de 50 €,

- Accès : l'accès au réservoir du Mazel ainsi qu'une partie de l'accès au captage du Mazel se fait sur la parcelle D1341, propriété

de la section du Mazel ; il convient donc d'instaurer une servitude :

- Réservoir :

- Fond dominant : D1340

- Fond servant : D1341 ; la longueur de la servitude est estimée à 115 ml

La nature de la parcelle (lande) ne justifie pas le versement d'une indemnité pour cette servitude.

- Captage :

- Fonds dominants : D1368, 1370, 1373, 1375, 1376 ; ces parcelles constituent le Périmètre de Protection Immédiate du captage du Mazel ainsi qu'une partie de la Zone de Protection Renforcée,

- Fond servant : D1341 ; la longueur de la servitude est estimée à 115 ml,

La nature de la parcelle (lande) ne justifie pas le versement d'une indemnité pour cette servitude.

Il rappelle que la commune prendra à sa charge le coût de l'acte authentique qui prendra la forme administrative.

Pour finaliser l'opération, le Conseil Municipal doit donc à la fois autoriser la vente de la parcelle D1340 et s'engager à l'acquérir dans les conditions présentées. Il est prévu que Monsieur le Maire signe l'acte authentique en qualité d'acquéreur et que Madame Michèle BUISSON, première adjointe, signe cet acte en qualité de représentant de la section du Mazel.

Le conseil municipal approuve cet exposé et vote à l'unanimité qu'il :

1 - VALIDE la démarche proposée en application des textes en vigueur sur la propriété sectionale,

2 - AUTORISE la vente de la parcelle D1340 pour l'emprise du réservoir du

Mazel dans les conditions présentées et pour un montant total de 50 €,

3 - AUTORISE la création de servitudes d'accès sur la parcelle D1341 dans les conditions présentées

3 - S'ENGAGE à acquérir la parcelle D1340 dans les conditions présentées dans l'exposé et pour un montant total de 50 €,

4 - S'ENGAGE à prendre à sa charge le coût d'élaboration de l'acte authentique,

6 - DONNE MANDAT à Monsieur le Maire, pour signer tous documents relatifs à cette opération et notamment les actes authentiques,

7 - DONNE MANDAT à Madame Michèle BUISSON, première adjointe, pour signer tous documents relatifs à cette opération et notamment représenter la section du Mazel pour la signature des actes authentiques.

- Captage de BIARD : Il convient d'acquérir pour les mêmes raisons que celui du Mazel, les parcelles nécessaires à l'établissement du périmètre de protection immédiate des captages de Biard.

L'exposé qui suit reprend tous ces éléments avec pour objectif une délibération qui vaudra promesse d'achat. Les montants proposés aux propriétaires correspondent à l'estimation des services fiscaux ou de la SAFER Occitanie.

Eléments du projet d'acquisition :

Acquisition de la parcelle D 266 d'une surface de 922 m² appartenant à la succession Roure pour un montant de 784 €

Condition particulières : le Périmètre de Protection Immédiate ne concerne qu'une partie de la parcelle D266



mais par accord entre les deux parties, l'intégralité de la parcelle est acquise pour avoir la maîtrise foncière de la zone sensible du Périmètre de Protection Rapprochée.

L'acte authentique prendra la forme administrative.

Conformément à l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, quand un Maire authentifie un acte, la commune partie à l'acte est représentée, lors de la signature de l'acte, par un adjoint dans l'ordre des nominations.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'autoriser Mme Michèle BUISSON, première adjointe, à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à l'acquisition de la parcelle D266 nécessaire à l'établissement de la protection des captages de Biard. Monsieur le Maire invite alors le Conseil Municipal à se prononcer.

Après avoir entendu cet exposé, et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité qu'il :

1 - S'ENGAGE à acquérir la parcelle D266 pour la protection immédiate des captages de Biard, dans les conditions présentées dans l'exposé,

2 - S'ENGAGE à prendre à sa charge le coût d'élaboration des actes authentiques qui prendront la forme administrative,

3 - AUTORISE Monsieur le Maire, à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à cette opération,

4 - AUTORISE Mme Michèle BUISSON, premier adjoint, à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à cette opération,

5 - DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour engager des démarches auprès des financeurs potentiels pour l'obtention des aides en subventions nécessaires à la réalisation du projet à savoir l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental de la Lozère.

b) Catastrophes naturelles Monsieur le maire rappelle qu'à la suite des intempéries qui ont affecté notre commune les 18 et 19 septembre dernier, de lourds dégâts ont été constatés et une procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle est en cours d'instruction.

De manière corrélée mais concomitante à cette procédure, la Dotation de Solidarité Nationale aux collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques (DSCE) a vocation à être mobilisée pour les dégâts causés aux biens non assurables appartenant à la collectivité.

Les dégâts sont estimés par Lozère Ingénierie aux montants suivants :

VC1 (Montgros Mas de la Barque) 135 370 € HT - 162 444 € TTC

Route du Masmin 10 905 € HT - 13 086 € TTC

Le Masmin 7 850 € HT - 9 420 € TTC

Le Massufret - Le Villaret 10 400 € HT - 12 480 € TTC

Le Col des Rouvières 2 100 € HT - 2 520 € TTC

Il est donc proposé de solliciter cette dotation auprès des services de l'Etat ainsi qu'une subvention auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Il est également proposé aux conseillers de confier la maîtrise d'oeuvre à Lozère

Ingénierie dans le cadre d'un seul contrat pour les réparations nécessaires suite aux deux catastrophes naturelles subies par la commune cet été.

Monsieur le maire fait état aux conseillers de l'urgence à intervenir sur certains des chantiers, et demande donc au conseil de l'autoriser à lancer la consultation pour la totalité des travaux (catastrophes naturelles de juin et septembre).

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité :

- D'approuver les opérations de travaux proposées visant à restaurer les dégâts

Une remarque est soulevée sur des travaux déjà engagés (car urgent) et réalisés, les entrepreneurs n'ont pas été encore payés.

c) Délibérations modificatives du Budget

- Redevance prélèvement Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Voir Tab1

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6378	Autres taxes et redevances	4740.00	
747	Subv. et participat* collectivités		4740.00
TOTAL :		4740.00	4740.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		4740.00	4740.00

des biens endommagés à la suite des intempéries pour un montant total de travaux de 166 625 € HT - 199 950 € TTC

- D'accepter le plan de financement prévisionnel dans la mesure où les services de l'état, le Conseil Départemental et le Conseil Régional, accorderaient les subventions demandées.

- De charger M. le Maire de solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, l'attribution des subventions contribuant à la réparation des dégâts causés.

- D'autoriser M. le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les deux épisodes de catastrophes naturelles de cette année.

- De confier la maîtrise d'oeuvre des travaux à Lozère Ingénierie.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

- Investissement

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements. En effet, l'achat du « terrain Gervais » à Fraissinet de Lozère, décidé par délibération DE_2019_036 du 21 mai 2019, nécessite l'ouverture d'une opération d'investissement qui sera nommée « achat immobilier » et abondée de 7 375.48 € faisant référence au prix d'achat du terrain ainsi que des frais notariés s'y affai-

rant.

Il convient également d'abonder l'opération correspondante à l'aménagement du quai, pour pouvoir régler à l'ONF une facture relative à l'analyse de l'état de santé des arbres du quai, pour un montant de 1200 €

Voir Tab2

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
678 (042)	Autres charges exceptionnelles	6983.00	
748388	Autres		6983.00
TOTAL :		6983.00	6983.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031 - 443	Frais d'études	1200.00	
2111 - 455	Terrains nus	7375.48	
2313 - 436	Constructions	-8575.48	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		6983.00	6983.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

d) Adhésion à Lozère ingénierie

Le département de la Lozère a décidé lors du Conseil Général en date du 20 décembre 2013 de créer une agence technique départementale destinée à accompagner les collectivités du territoire lozérien. Cette agence dénommée « Lozère ingénierie », est un établissement public administratif, chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier sur leur demande.

A cette fin, elle a pour mission d'entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations nécessaires. Le siège de cette agence est fixé à Hôtel du Département, 4 rue de la

Rovère, 48 000 MENDE.

Les missions d'assistance proposées consistent à intervenir sur différents champs de compétences et à proposer plusieurs types d'intervention (Conseil, AMO, Moe) en fonction du besoin de la collectivité, de l'éventuelle offre privée et de l'expertise que l'Agence

pourra amener aux adhérents.

Les différents champs de compétences sont l'aménagement des espaces publics, l'entretien, l'exploitation et l'aménagement de voirie, le domaine administratif en lien ou non avec ces thèmes. L'adhésion à l'agence est soumise à cotisation ; quant au recours aux prestations proposées, il fera l'objet d'une rémunération qui sera fonction de la nature de la mission confiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance approuve et vote à l'unanimité les articles ci-dessous :

Article 1 : Approuve les statuts de l'Agence « Lozère Ingénierie » tels qu'ils ont été votés lors de la session de l'assemblée départementale du 20 décembre 2013 et tels qu'annexés à la présente délibération. L'assistance apportée aux adhérents s'inscrit dans le cadre d'un régime de prestation s'intégrées dites « in house »

et sont, par voie de conséquence, exonérées de mise en concurrence.

Lozère Ingénierie, pour mener à bien ses missions, s'appuie sur une mutualisation de service avec le Conseil Départemental de la Lozère en ce qui concerne les moyens humains et matériels de ladite structure.

Article 2 : Décide d'adhérer à Lozère Ingénierie et s'engage à verser la contribution annuelle correspondante (0,40 centimes par habitant). Celle-ci sera calculée, dès approbation par le Conseil d'Administration, sur la base du protocole financier annexé aux présents statuts.

Article 3 : Désigne Mathieu PUCHERAL pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale.

Article 4 : Autorise M. le Maire, Stéphan MAURIN, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

e) Validation du devis de l'ALEPE pour l'ABC et lancement de la phase 3
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la municipalité s'est engagée en 2017 pour réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale.

Les deux premières années consacrées à la collecte de données et aux animations à l'adresse de la population se sont déroulées en 2018 et 2019. Malheureusement, le confinement de ce début d'année n'a pas permis la réalisation de la dernière phase consistant en l'analyse des données récoltées, leur retranscription sous la forme d'un livre pouvant

être disponible pour le grand public et la préparation d'un plan d'action par la municipalité. Ce plan d'action pouvant être la feuille de route de ce conseil municipal en matière de protection de l'environnement pour les années à venir.

Une consultation a été lancée par deux fois cette année et nous avons finalement reçu une offre de l'ALEPE, qui a été la seule structure à répondre. Cette offre correspond au cahier des charges et s'élève à 5 800 € HT ce qui correspond à la somme prévue dans le budget de l'ABC. Pour mémoire, ce projet est subventionné à hauteur de 80 % par l'Agence Française de la Biodiversité.

Monsieur le Maire propose au conseil de valider l'offre de l'ALEPE et de désigner les élus qui participeront au comité de pilotage de cette troisième phase.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité les points suivants :

APPROUVE le devis de l'ALEPE pour un montant de 5 800 € HT
DESIGNE
- Florence BOISSIER
- Gilles MERCIER
- Daniel MOLINES
- Matthias CORNEVAUX
- Thibaud MALGOUYRES
Comme élus en charge de la réalisation et du suivi de cette troisième phase.

f) Plan de financement pour les travaux du Chambon
Monsieur le Maire présente au conseil le plan de financement définitif du projet de réfection des réseaux d'AEP du quartier du Chambon au vu de l'évolution des travaux.

Ainsi, le coût total des travaux s'élève à 39 585 € HT

Qui seront financés ainsi :
Conseil Départemental
12 500 € HT (subvention
Conseil Départemental
n° 0020787) 31.5 %
Fonds propres : 27 085 €
HT

Le Conseil Municipal après
en avoir délibéré, vote à
l'unanimité les points ci-
dessous :

Valide le plan de finance-
ment tel que ci-dessus,
Mandate Monsieur le Maire
pour demander l'attribution
définitive et le paiement
des subventions correspon-
dantes.

g) Echange terrain L'Her-
met

Echange terrain L'Hermet,
Objet : DECLASSEMENT
TERRAIN NON BÂTI A
L'HERMET EN VUE DE
SA CESSION

M. le maire présente
au conseil municipal la
proposition de M. Jean-
François PANTEL qui
souhaite échanger un
chemin qu'il a construit,
ainsi que son pourtour
foncier, contre l'ancien
chemin passant au raz de
sa propriété et contre lequel
il souhaite construire une
boutique pour vendre les
produits de sa ferme.

Le fait est que le chemin
construit par M. PANTEL
est en bien meilleur état que
l'ancien chemin commu-
nal. De plus, les surfaces
échangées paraissent très
honnêtes (Plan montré en
conseil et encourage les
conseillers à aller voir sur
place).

Dès lors, préalablement à
cet échange de terrain, il
convient d'en prononcer le
déclassement du domaine
public et de l'intégrer au
domaine privé de la Com-
mune.

Le Conseil municipal, après

en avoir délibéré et dé-
battu, vote à l'unanimité le
déclassement du domaine
public de ce terrain et de
l'intégrer au domaine privé
communal en vue de son
échange avec les parcelles
de M. PANTEL. Décision
prise aujourd'hui pour faire
avancer la procédure au
plus vite. Possibilité de re-
classement si changement
d'avis futur. Les conseillers
sont invités à aller voir sur
place.

Demande achat terrain communal Masméjean

Le conseil municipal a dé-
battu de la demande d'un
propriétaire de Masméjean
d'acheter un morceau de
la parcelle 261 pour accé-
der en voiture à l'arrière de
sa maison. Le débat s'est
porté :

- sur le préjudice potentiel
de la vente de ce morceau
pour la parcelle,

- sur la question de l'eau
et des modifications poten-
tielles du passage du cours
d'eau afin de ne pas impac-
ter le voisinage,

- de la biodiversité, de l'im-
pact paysager vis à vis de
l'arbre sur le morceau de la
parcelle,

- des travaux à prévoir par
le propriétaire pour rem-
blayer la cuvette où passe
l'eau afin qu'il puisse accé-
der à sa maison.

Dans l'attente d'un
consensus et que plusieurs
conseillers puissent se
rendre sur place pour mieux
comprendre la demande et
en informer le conseil, ce
dossier est mis en attente.

Point sur les réunions

a) Fibre et réseau cuivré
M. le Maire parle

d'échanges positifs et
constructifs. Les problèmes
et dysfonctionnements ont
été évoqués un par un, et
des réponses précises ont
pu être apportées. Voici
quelques points transmis au
conseil :

- Concernant la demande
d'enterrer les lignes en
cœur de Parc, juridique-
ment, il n'y a aucune obliga-
tion légale de le faire.

- La procédure d'accès à la
fibre reste inchangée avec
une carte de l'avancée des
travaux sur le site internet
[https://www.alliancetre-
hautdebit.fr/](https://www.alliancetre-
hautdebit.fr/) (puis via la
carte interactive [https://eli-
gibilite-thd.fr/cartographie/
axtd/offre/ftth](https://eli-
gibilite-thd.fr/cartographie/
axtd/offre/ftth)). Confirmer
quand même l'information
et l'éligibilité avec Orange !

- Orange partage le fait que
peu de monde ont demandé
la fibre sur notre commune.
- Masméjean reste 10 m à
connecter, normalement
tout devrait être acté pour
début 2021.

- Le hameau de l'Hôpital
imminent quand l'armoire
sera raccordée.

- Le Masmin et le Tronc,
travaux arrêtés suite à des
problématiques de poteaux
en mauvais état. La réponse
est que le retard nous im-
pute car la procédure d'im-
plantation de la fibre passe
d'abord par le câble puis
le changement des poteaux
ensuite (le conseil débat sur
l'incohérence de la façon de
faire).

- La question des poteaux
galvanisés se pose. Léga-
lement, ils ont le droit, le
conseil débat sur l'aberra-
tion de tels choix, non
concertation, impact pay-
sager, incohérence avec les
mesures et les règles pour
les habitants.

- Il est discuté en conseil
du rythme industriel du

déploiement de la fibre,
de la qualité de travail, du
monopole d'Orange, de
la confiance perdue, de
l'abandon du réseau cuivré
programmé et qui pourrait
arriver très vite, de la sen-
sation d'être pris en otage
pour les villages du cœur du
Parc et les autres endroits
problématiques : soit on
accepte la fibre et la façon
dont ils veulent la mettre,
soit on ne l'a pas (ou les tra-
vaux sont à notre charge).

b) GSO (Grand Site Occi-
tanie)

La réhabilitation du site de
la cascade de Runes rentre
pleinement dans les aides
que peut apporter le GSO.
Le département soutient
aussi ce projet. Il reste à
formaliser le projet (signa-
létique, parking, accessibi-
lité, etc.) avec un accompa-
gnement.

c) Projet Tour du Viala
Monsieur le Maire fait le
point sur le projet de réa-
ménagement de la Tour du
Viala et met à disposition
un dossier de présentation.
Ce projet s'inscrit sur les 36
hectares de l'ancienne colo-
nie de vacances Alésienne.
Les acteurs sont multiples :
la ville d'Alès, l'agglomé-
ration d'Alès, le département de
la Lozère,... et les soutiens
financiers aussi : collec-
tivités, département, ré-
gion, l'Europe via le Feder.
L'idée est de créer une pla-
teforme dédiée au tourisme
astronomique (label RICE,
endroit idéal, marché de
l'astrotourisme qui explose
en Europe) afin de rendre
accessible l'astronomie à
tout le monde. Ce projet a
pour l'instant un budget es-
timé entre 6,5 et 11 millions
d'euros et comprend :

- Un espace astronomie

pour les professionnels avec un télescope dédié (jumelage de plusieurs projets)

- Un espace astronomie pour le grand public et les scolaires
- De l'accueil : hébergement, restauration, salles
- Des activités : spa, piscine,... Ce projet semble représenter une opportunité très intéressante pour les Cévennes et notre commune en termes d'emploi, de tourisme, de rayonnement. Le conseil débat des enjeux liés à ce projet, de la circulation jusqu'à la Tour du Viala, des emplois induits, du logement, de l'effet potentiel sur le tourisme. Projet à suivre, études en cours, 5 à 6 ans.

d) Réunion avec Mme Sophie Pantel, présidente du Conseil Départemental de la Lozère

Monsieur le Maire nous partage le soutien financier de la présidente et du département pour :

- les travaux à La Brousse,
- aux Urfruits (réseau d'eau potable),
- sur un projet de nouveaux logements sociaux style « Pré platon » peut-être à réfléchir à Fonchaldette (projet initié par l'ancienne mandature proche de la salle polyvalente),
- le déplacement du monument aux morts,
- la procédure de catastrophe naturelle avec l'état (50 % normalement) et la région (15 % comme le département, taux ajusté pour arriver à 80 % au total de prise en charge),
- les contrats territoriaux et le projet de rénovation du camping,
- une aide exceptionnelle pour l'achat au Parc national des Cévennes de l'éco-

musée du Mont Lozère et des terrains adjacents,

- du changement par le département de la signalétique aux entrées du Pont de Montvert et de Fraissinet pour faire apparaître la nouvelle commune.

e) Avenir du rez de chaussée de la mairie de Saint Maurice de Ventalon

La demande d'utilisation de cet espace en stockage de matériel et bureau pour la société Art de Vie est acceptée par l'ensemble du conseil. Cela permet d'utiliser cet espace inexploité en attendant d'autres projets de rénovation ultérieurs. Bail de 3 ans avec loyer. Il faut déménager les archives.

f) Avenir de la mairie de Fraissinet de Lozère

Le conseil donne son accord de principe pour continuer à envisager la reconversion des espaces en lieu partagé pour les associations. Le Foyer Rural demande d'utiliser la salle pour une activité d'art thérapie 1 fois par mois. Joyce Boum a fait la demande pour donner aussi des cours de piano. Il faut déménager aussi les archives de la mairie dans un lieu sûr. Projet en cours.

Signalétique touristique dans le centre-bourg du Pont de Montvert

Le marché avait déjà été lancé par la précédente mandature. Un groupe s'est formé pour reprendre le marché, vérifier le contenu du marché et apporter des modifications. Un rendez-vous doit se tenir vendredi 13 novembre pour voir sur le terrain l'ensemble de la signalétique prévue et poser

les questions liées aux modifications apportées.

Le conseil souhaite que la signalétique puisse être opérationnelle pour la prochaine saison touristique et débat sur la vigilance à avoir vis-à-vis de l'harmonisation de toutes les signalétiques (routières, touristiques, randonnée).

Déneigement

Une réunion s'est tenue fin octobre avec la mairie et les prestataires. Le fonctionnement de l'hiver dernier a été reconduit avec le roulement de 2 coordonnateurs une semaine sur deux (François Folcher et Stéphan Maurin), des agents communaux et des prestataires privés pour le déneigement. Les circuits seront les mêmes, à pondérer suivant la quantité de neige et la répartition de celle-ci sur notre commune avec les priorités pour certains habitants liées à la/le : santé, scolarité, travail.

Point sur la facturation eau

Des estimatifs seront faits pour les personnes qui n'ont pas transmis leurs relevés d'index du compteur d'eau.

En prévision du passage de la compétence à la Com Com, à l'horizon 2026, au vu de certaines situations non harmonisées sur l'ensemble de notre commune, au vu des sécheresses de plus en plus récurrentes, le conseil approuve l'idée de faire le point sur les tarifs de l'ensemble des administrés et des usages liés à leurs activités (agriculteurs, commerçants,...) et d'engager une politique d'harmonisation.

Point sur les travaux du camping

Le sanitaire du fond du camping sera fini d'être rénové mi-novembre (la rénovation du terrain de pétanque, des nouveaux barbecues et des nouvelles tables avait déjà été faite).

Le sanitaire principal doit aussi être rénové d'ici la prochaine saison en concertation avec les résidents et les employés de la mairie. Le conseil évoque la nécessité d'évacuer la caravane abandonnée au milieu du camping afin que l'image de ce dernier soit meilleure.

Nouvel agent technique suite recrutement

Arnaud Varin a été embauché pour travailler à moitié sur les travaux au camping et à moitié comme agent technique. Monsieur le Maire souligne la décision collégiale à l'unanimité d'embaucher Arnaud Varin suite à deux entretiens de recrutement.

Courrier Inspection Académique pour remplacement enseignant

Une institutrice est en congé maternité. Les remplacements s'enchaînent mais ne sont pas pérennes. Suite à l'inquiétude conjointe des élus et des parents d'élèves, un courrier a été adressé à l'Inspection Académique (DSDEN 48) et une institutrice vient d'arriver normalement pour l'année. A faire à suivre.

Remerciements administrés

Monsieur le Maire tient à partager les remerciements reçus de la part des chas-



seurs de St Maurice de Ventalon pour l'utilisation du garage communal de St Maurice de Ventalon. Ils n'avaient en effet plus le local des Bastides.

M. et Mme Broussous remercient aussi la mairie d'avoir pu régler les problèmes d'eau.

La famille Albaric remercie le département et la municipalité pour les travaux permettant de mieux guider l'eau vers le Martinet en espérant que les prochains épisodes fortement pluvieux valident la qualité du travail.

Situation locataires Foyer Logement

Monsieur le Maire évoque l'expulsion et le relogement d'une personne le dernier mercredi du mois d'octobre. Cette situation qui durait de longue date ne sera pas sans conséquence pour la commune avec près de 20 000 € de pertes financières (impayés + frais procédures). Le relogement a été effectué à Mende.

Les chats au niveau du foyer logement et dans le village restent une problématique majeure malgré le grand nombre de stérilisations déjà effectuées par l'association.

Point sur la cérémonie du 11 novembre et projet monument aux morts

Période sanitaire oblige, la cérémonie aura lieu en comité restreint. Le conseil évoque le déplacement du monument aux morts.

Point sur la situation sanitaire de la commune

Monsieur le Maire évoque la circulation du virus sur

notre commune avec des cas recensés mais sans déplorer pour le moment de personnes critiques.

Point sur le marché et la commission « marché »

Le conseil débat longuement sur le fait que certains commerçants ne portent pas le masque sur le marché, sur le risque de fermeture du marché, sur le risque sanitaire pour la population. Le débat est virulent sur la question du port du masque (sur le marché, dans les écoles) et sur les règles sanitaires imposées. Monsieur le Maire conclut qu'il ira dialoguer et faire de la sensibilisation avec les commerçants le lendemain. Le conseil approuve en majorité de faire respecter les règles liées à la situation sanitaire.

Le conseil décide unanimement d'annuler le marché de Noël du 13 décembre au vu de la situation sanitaire actuelle, du risque potentiel pour la population et de l'absence de visibilité pour le mois de décembre.

Le règlement pour le marché est en cours.

3 marchés nocturnes seront prévus l'été prochain le 16 juillet, 6 et 12 août suite aux bons retours de cette année.

Proposition broyeur SICTOM

Gilles Mercier, nouveau vice-président du Sictom, informe le conseil de la possibilité de mettre en place 2 journées pour broyer les déchets verts avec le broyeur du Sictom, un agent du Sictom et un agent communal. Le conseil approuve cette expérimentation même si certains conseillers soulè-

vent l'idée que cela serait mieux que le broyeur se déplace à proximité du lieu de travail plutôt que l'inverse. Il reste à planifier les dates et le lieu.

Point travaux dans la commune

François Folcher évoque les dossiers suivants :

- Le branchement d'eau pour le GAEC de la famille Boissier à La Brousse.
- L'achat de terrain communal au village vacances pour la terrasse de Mme Chavagneux.
- La réfection de la voie électrique par Erdf quartier de l'Estournal.
- La demande de Mme Pulcinelli de l'Auberge des Cévennes afin de sécuriser l'accès au Martinet entre la boulangerie et l'auberge.
- La demande d'un garde-corps sur le chemin de la Moline au-dessus des jardins.
- Le changement du pylône d'Orange au terrain multispports.
- Le goudronnage à La Brousse.
- Le chantier entre Felgerolles et Caguefer va reprendre pour la dernière tranche.
- L'occupation du domaine public à Finialettes.
- La fuite eau à Plaisance chez un propriétaire.
- L'enrobé qui sera posé sur la RD20 au-dessus de Finiels le 18 et 19 novembre 2020.
- Idem pour la fin des travaux avant Runes et la fermeture de la route.
- L'enrochement au niveau de Masméjean.

Eclairage Public

Le conseil évoque la néces-

sité d'éteindre l'éclairage en milieu de nuit et la nécessité de le mettre en place au plus vite afin de récupérer les subventions pour notre trésorerie. Une délibération au dernier conseil a déjà été prise en ce sens. Le conseil veut au préalable, malgré l'annulation de la réunion publique, en informer la population pour que chacun comprenne pourquoi.

Il est évoqué une différence de couleurs des lampadaires à Fraissinet, l'éclairage du terrain de pétanque à Runes, et l'impossibilité de remettre un éclairage sur une maison de Runes car trop cher.

Infos diverses

- Monsieur le Maire évoque l'entrevue avec un habitant de Fraissinet de Lozère concernant le stationnement d'une caravane en bordure de la départementale, le devant de la boulangerie sur la voirie, l'occupation du domaine public.
- Le courrier à Philippe Chétail pour le bien au Viala.
- La réflexion à mener sur les tarifs du camping.
- La réflexion à mener sur les impayés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 50.

**Pont de Montvert
Sud Mont Lozère
conseil municipal
15 décembre 2020**

Présents : Catherine BLA-CLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHE-RAL, Fabienne PUCHE-RAL MOLINES

Excusés : Guillaume HARVOIS, Sophie BOISSIER, Clara ARBOUSSET
Secrétaire de séance : Lucie BONICEL

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal :
Rajouter Cyril DJALMIT dans la commission ABC – Atlas de la Biodiversité Communale –
Approuvé à l’unanimité
2- Délibérations :
- Renouvellement de ligne de trésorerie :
Monsieur MAURIN est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC, une ligne

l’AEP que la commune a lancé en 2019.

Cette ligne de trésorerie est d’une durée d’un an.

Elle est productive d’intérêt au taux variable indexé sur :
- l’EURIBOR 3 mois moyenné augmenté d’une marge de 1,50 %, soit à titre indicatif sur l’index du mois d’octobre à -0,51 %, un taux de 0,99 %.

Ce taux est révisé mensuellement, et les intérêts appelés en paiement mensuellement en procédure débit d’office.

Frais de dossier 0.25 % du montant accordé.

Approuvé à l’unanimité
- Composition de la commission locale Site patrimonial remarquable – SPR – :

La commission locale du site patrimonial remarquable de Pont de Montvert- Sud Mont Lozère est constituée ainsi :

- Les membres de droit prévus à l’article D.631-5 du code du patrimoine:
- Le Maire de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère, président de la Commission,
- le Préfet ou son représentant
- le directeur régional des affaires culturelles
- l’architecte des bâtiments de France
- Deux représentants des élus du Pont de Montvert - Sud Mont Lozère :

- Office de Tourisme
Les personnes qualifiées suivantes:

- Le président du Parc National des Cévennes ou son représentant

- le conseil départemental (service du patrimoine)

Approuvé à l’unanimité

- Tarif de l’eau pour les agriculteurs :

Il est apparu que depuis la fusion des communes nos administrés agriculteurs ne paient pas tous l’eau de la même manière par rapport aux communes historiques : certains la paient normalement, d’autres non hormis l’abonnement, d’autres sont branchés sur des anciens « trop plein »,...

Il faudrait harmoniser les tarifs sur notre nouvelle commune. Garder en tête qu’en 2026 la compétence de l’eau ne sera plus du ressort de la commune, celle-ci passera à la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère.

Nous relevons des difficultés dans l’élaboration d’un forfait pour gérer le montant à définir. Il est également délicat de faire payer au mètre cube dégressif car cela ne pousse pas à l’économie d’eau... Dans tous les cas, nous ne pouvons pas choisir de mettre un prix d’eau différent pour divers usagers.

De manière générale : Dans un premier temps, dans un souci d’harmonisation, la commune posera un compteur à tous les exploitants agricoles ainsi qu’à tous les habitants qui n’en possèdent pas.

Une commission doit être créée pour vérifier l’ensemble de ces éléments : François FOLCHER, Stéphane MAURIN, Fabienne PUCHERAL-MOLINES, Matthias CORNEVAUX,

Sophie BOISSIER et Daniel MOLINES y participeront.

- Lancement de la consultation pour la voie d’accès de Champlong du Bougès :

Monsieur le maire présente au conseil le devis d’aménagement de la voie de Champlong de Bougès réalisé par Lozère Ingénierie.

Monsieur le maire rappelle au Conseil que l’ONF s’est engagé à participer au coût de ces travaux.

Monsieur le maire précise que le Parc National des Cévennes pourrait également décider de participer à ces travaux.

Monsieur le maire propose au conseil de lancer une consultation auprès de 3 entreprises spécialisées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE monsieur le maire à lancer la consultation.

Approuvé à l’unanimité pour une consultation locale : TP MOLINES, ROUVIERES, AB TRAVAUX et GALTA

- Programme voirie 2021 :
Les élus municipaux doivent faire remonter à François FOCLHER les problèmes de voiries sur leur secteur avant le prochain conseil municipal pour que nous puissions prévoir le programme voirie 2021. A savoir que 90 000 € de travaux pourraient être engagés en 2021.

Concernant le groupement de commandes :

Considérant l’intérêt pour les communes et communautés de communes, ainsi que le Syndicat Départemental d’Energie et d’Equipement de la Lozère (SDEE) à mutualiser leurs projets respectifs de voirie et de génie civil de réseaux divers,

Titulaires	Suppléants
Florence BOISSIER	Gilles MERCIER
Guillaume HARVOIS	Lucie BONICEL

de trésorerie d’un montant de 318 000 (trois cent dix-huit mille) euros, destinée à financer les travaux de

Les représentants des associations suivantes :
- La Fondation du Patrimoine



Considérant que le groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques de se regrouper afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics et qu'il est nécessaire de fixer les modalités de fonctionnement de ce groupement par convention, Considérant qu'il peut être confié à l'un ou plusieurs des membres du groupement la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de l'adhésion de la commande au groupement de commandes précité ;

APPROUVE le projet de convention constitutive ci-annexé du groupement de commandes relatif à la réalisation de travaux de voirie et de génie civil de réseaux divers ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer cette convention ;

DESIGNE le SDEE coordonnateur du groupement et lui confie la charge de mener l'ensemble des procédures de passation et d'exécution des marchés issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

Approuvé à l'unanimité

- Opération foncière pour les captages : adduction d'eau du Masmin et captage du Mazel : Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'en application de l'arrêté préfectoral N° 2012-188-0024 du 6 Juillet 2012, il convient d'acquérir les parcelles nécessaires à l'établissement du Périmètre de Pro-

tection Immédiate du captage du Masmin. L'emprise du réservoir du Masmin doit être également acquise et une servitude d'accès aux ouvrages doit être créée.

Les parcelles ont été délimitées et identifiées sur le cadastre par le cabinet Fage-géomètre expert via une procédure de réquisition de division.

La commune de Saint Maurice de Ventalon avait alors délibéré (20 septembre 2013) pour finaliser l'opération mais l'acte notarié n'a jamais été signé.

Il convient donc de reprendre ce dossier et de le mener à terme.

L'exposé qui suit détaille le projet avec pour objectif une délibération qui vaudra promesse d'achat.

Il rappelle que les montants proposés aux propriétaires correspondent à l'estimation des services fiscaux ou de la Safer Occitanie puis détaille les divers éléments du projet d'acquisition :

- Acquisition du Périmètre de Protection Immédiate :

- 2 Parcelles : 172C706 d'une surface de 314 m² (Lande) et 172C708, d'une surface de 29 min 2 s (Pâturage), appartenant à M. Albert SAYAG. A l'époque de la délibération de la commune de Saint Maurice de Ventalon, ces parcelles appartenaient à M. HELLER.

L'actualisation des valeurs vénales donne un prix principal qui reste en-dessous de la valeur plancher définie par les services fiscaux donc le prix principal de 50 € est maintenu et a été accepté par M. SAYAG.

- Acquisition de la source : la valeur vénale de la source

a été estimée à 1 320 € par les services fiscaux en 2010. L'actualisation porte la valeur vénale à 1 800 € et le prix a été accepté par M. SAYAG,

- Acquisition de l'emprise du réservoir : elle concerne trois parcelles :

- 172C712 : d'une surface de 86 m² (Lande), elle appartient à M. SAYAG Albert. L'actualisation de la valeur vénale donne un prix principal qui reste en-dessous de la valeur plancher définie par les services fiscaux donc le prix principal de 50 € est maintenu et a été accepté par M. SAYAG,

- 172C710 et 172C714 : elles présentent des surfaces de 38 m² (172C710) et 174 m² (172C714). Elles appartiennent à M. Daniel CORNUT. L'actualisation de la valeur vénale donne un prix principal qui reste en-dessous de la valeur plancher définie par les services fiscaux donc le prix principal de 50 € est maintenu et a été accepté par M. CORNUT,

- Accès : le chemin d'accès depuis la voie communale dessert d'abord le réservoir puis le captage :

- fonds dominants : parcelles 172C706, 172C708, 172C210, 172C212 et 172C214 qui seront acquises par la commune de Pont de Montvert Sud Mont Lozère à l'issue du présent projet,

- fonds servants :

- 172C715 (pour environ 310 ml) et 172C711 (pour environ 25 ml), propriété de M. Daniel CORNUT ;

- 172C347 (pour environ 65 ml), 172C707 (pour environ 20 ml) et 172C709 (environ 20 ml) qui sont propriété de M. SAYAG Albert.

Ces servitudes d'accès seront officialisées dans les actes d'acquisition des parcelles de l'emprise du réservoir et du Périmètre de Protection Immédiate du captage. Un plan de la servitude est annexé à la présente délibération.

L'acte authentique prendra la forme administrative.

Conformément à l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, quand un Maire authentifie un acte, la commune partie à l'acte est représentée, lors de la signature de l'acte, par un adjoint dans l'ordre des nominations.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'autoriser Mme Michèle BUISSON (première adjointe), à signer toutes pièces et tous les actes se rapportant à l'acquisition de l'emprise du réservoir du Masmin, des parcelles nécessaires à l'établissement de la protection immédiate du captage du Masmin ainsi qu'à l'instauration des servitudes d'accès.

Monsieur le Maire invite alors le Conseil Municipal à se prononcer.

Où cet exposé, et après avoir délibéré, le conseil municipal :

1 - S'ENGAGE à acquérir les parcelles 172C706 et 172C708 pour la protection immédiate du captage du Masmin ainsi que les parcelles 172C710, 172C712 et 172C714 correspondant à l'emprise du réservoir du Masmin dans les conditions présentées dans l'exposé et notamment le prix total de 1 950 €,

2 - S'ENGAGE à instaurer des servitudes d'accès au réservoir et au captage du Masmin dans les conditions

présentées dans l'exposé,
3 - S'ENGAGE à prendre à sa charge le coût d'élaboration des actes authentiques qui prendront la forme administrative,

3 - AUTORISE Monsieur le Maire, à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à cette opération,

4 - AUTORISE Mme Michèle BUISSON, en sa qualité de première adjointe, à signer toutes pièces et tous les actes se rapportant à cette opération,

5 - DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour engager des démarches auprès des financeurs potentiels pour l'obtention des aides en subventions nécessaires à la réalisation du projet à savoir l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental de la Lozère,

Approuvé à l'unanimité Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en application de l'arrêté préfectoral N° 2018-240-003 du 28 Août 2018, il convient d'acquérir les parcelles nécessaires à l'établissement du Périmètre de Protection Immédiate du captage du Mazel. La Safer Occitanie a, conformément à la convention du 4 avril 2018, recueilli une promesse de vente avec les consorts Mazoyer en date du 28 mai 2020.

L'exposé qui suit reprend tous ces éléments avec pour objectif une délibération qui vaudra promesse d'achat.

Il rappelle que les montants proposés aux consorts Mazoyer correspondent à l'estimation des services fiscaux ou de la Safer Occitanie puis détaille les divers éléments du projet d'acquisition :

- Acquisition de la parcelle D 1368 : cette parcelle, d'une surface de 482 m2, appartient aux consorts Mazoyer et le prix principal de 41 € a été accepté dans la promesse de vente,

- Acquisition de la source : la valeur vénale de la source a été estimée à 3 073 € par les services fiscaux. Seule une partie de cette source provient de la parcelle D1368. La connaissance des linéaires de drains a permis de définir la partie provenant de la parcelle D1368 et le prix de 1 499 € a été accepté dans la promesse de vente, Indemnisation des servitudes sanitaires :

- une partie de la parcelle D1367 (environ 2 600 m2) se trouve dans la zone sensible du Périmètre de Protection Rapprochée du captage. Les consorts Mazoyer s'engagent à respecter les servitudes qui s'y rattachent à savoir notamment l'interdiction de pâturage et de l'interdiction de fertilisation. Les services fiscaux ont estimé que l'interdiction de pâturage implique une perte de valeur vénale de la parcelle. Une indemnité de 357 € sera donc versée. Une clôture agricole sera installée par la commune pour délimiter cette zone. L'entretien de la zone sensible sera ensuite à la charge des consorts Mazoyer et l'entretien de la clôture sera à la charge de la commune,

- une autre partie de la parcelle D1367 (environ 3 950 m2) se trouve dans le Périmètre de Protection Rapprochée. Les consorts Mazoyer s'engagent à respecter les servitudes qui s'y rattachent à savoir notamment l'interdiction de

fertilisation. Les services fiscaux ont estimé que les servitudes ne causent aucun préjudice sur cette zone donc aucune indemnité ne sera versée.

Conditions particulières :

- La commune avait proposé aux consorts Mazoyer d'acquérir la partie de la parcelle D1367 située en zone sensible du Périmètre de Protection Rapprochée mais les consorts Mazoyer ont refusé, préférant rester propriétaires de cette zone et être indemnisés pour la perte de valeur vénale de cette zone en raison des servitudes sanitaires,

- Utilisation du captage du Mazel : la commune ne devra utiliser l'eau du captage du Mazel que pour les besoins en eau des hameaux du Mazel et La Vaissière (consommation humaine ou abreuvement du cheptel),

- Abreuvement du bétail : un dispositif d'abreuvement du cheptel dans le secteur du captage sera maintenu comme c'est le cas actuellement (bac à proximité du réservoir). Les éventuels aménagements nécessaires devront être validés par les deux parties et seront à la charge de la commune.

- Accès : l'accès se fera par le chemin réalisé lors des travaux de création du captage. Il traverse des parcelles privées dont la parcelle D349 propriété des consorts Mazoyer. Ils autorisent le passage de la commune pour les opérations d'entretien ou travaux nécessaires au captage et demandent un engagement de sa part pour l'entretien régulier de ce chemin pour qu'il reste carrossable. En revanche il devra rester fermé par le portail situé à son démarrage à la sortie du

Mazel

L'acte authentique prendra la forme administrative.

Conformément à l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, quand un Maire authentifie un acte, la commune partie à l'acte est représentée, lors de la signature de l'acte, par un adjoint dans l'ordre des nominations.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'autoriser Madame BUISSON Michèle (premier adjoint), à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à l'acquisition des parcelles telles que décrites ci-dessus nécessaires à l'établissement de la protection du captage du Mazel.

Monsieur le Maire invite alors le Conseil Municipal à se prononcer Oui cet exposé, et après avoir délibéré, le conseil municipal :

1 - S'ENGAGE à acquérir la parcelle D1368 pour la protection immédiate du captage du Mazel dans les conditions présentées dans l'exposé et au prix de 1 897 € incluant la valeur vénale de la parcelle, la valeur de la source et l'indemnisation des servitudes sanitaires sur la parcelle D1367,
2 - S'ENGAGE à prendre à sa charge le coût d'élaboration de l'actes authentique qui prendra la forme administrative,

3 - AUTORISE Monsieur le Maire, à signer toutes pièces et tous les actes se rapportant à cette opération,
4 - AUTORISE Mme BUISSON Michèle en sa qualité de première adjointe, à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à cette opération,

5 - DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour



engager des démarches auprès des financeurs potentiels pour l'obtention des aides en subventions nécessaires à la réalisation du projet à savoir l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental de la Lozère,

Approuvé à l'unanimité

- Taxe d'aménagement 2020 :

Le conseil municipal décide,

- de renouveler sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2 % ;

- La présente délibération ne prévoit pas d'exonération ;

- La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2023). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Approuvé à l'unanimité

- Tarif ramassage scolaire : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée indiquant que les mesures mises en place lors de l'année scolaire précédente étaient maintenues pour 2019/2020 ; les communes dans lesquelles sont domiciliés des élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

L'assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une participation égale à 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté (2 054 € pour l'année scolaire 2019/2020), soit 410 € multipliés

par le nombre d'enfants transportés domiciliés dans la commune.

Ouï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal APPROUVE cette décision et, en conséquence, ACCEPTE de voter la quote-part communale de 8 200 €.

Approuvé à l'unanimité

- Plan de financement pour les projets 2021 :

- Dortoir de pompier : 60 % DETR, 20 % région, 20 % mairie sur un budget de 13 000 €

- Ancienne école de Masméjean : il pourrait y avoir une enveloppe de travaux de 20 000 € et la DETR pourrait venir à hauteur de 14 000 € mais il y a beaucoup de travaux à réaliser (toiture, isolation,...)

- Monument aux morts : l'ONAC financerait 1 600 €, l'état pourrait aussi financer tout comme le département de la Lozère. Stéphan MAURIN doit finaliser le coût total de cette opération

- Matériel informatique pour la mairie : 12 856,49 € budgétisés en 2021. 1 730 € ont été accordés par la région. 7 200 € supplémentaires seront demandés au titre de la DETR (aide de l'état)

3- Point sur les travaux :

- Fuites de Felgerolles : compte-rendu à diffuser.

Les travaux sont terminés. Il reste maintenant à mettre en eau le réservoir, changer les gros compteurs. Financièrement la 6ème situation vient d'être réglée. 240 000 € sont sortis sur près de 300 000 €. En février 2021 le chantier devrait être terminé.

- Barrage de Caguefer : dossier déposé à la DDT le 14/12/2020 pour la demande d'autorisation par Aqua Services.

122 000 € ont été avancés par le Conseil Départemental. Le coût global du projet oscille entre 300 000 et 350 000 €. Ce chantier verra le jour à la fin de l'année 2021 ou au début de l'année 2022.

- Goudronnage de la Brousse : travaux terminés par Germain en décembre 2020.

- Catastrophe naturelle du 11 au 13 juin 2020 : des consultations ont été lancées pour 3 lots.

Un premier contrôle a été fait par la DDT. Un contrôle de second niveau va être effectué afin d'éplucher les devis que nous avons envoyés pour voir si la vétusté est bien prise en compte.

- Les panneaux « commune de Pont de Montvert Sud Mont Lozère » ont été commandés, ils seront posés prochainement.

- Demande de l'Auberge des Cévennes pour obtenir le tarif jaune pour l'électricité. La commune va participer à une réunion avec le SDEE.

- Demande de l'entreprise TP Molines d'acheter une parcelle appartenant à la mairie le long de la départementale, sur route de Rieumal, l'idée est de garder une barrière de feuillus pour ne pas que le dépôt de pierres se voit de la route ; volonté de rendre le terrain constructible pour pouvoir construire un bâtiment.

4- Point sur les bâtiments communaux :

- RDC mairie de Fraissinet de Lozère : demande de Joyce Boom pour utiliser le RDC, en attente de dossier + foyer rural pour de l'art thérapie, en attente également.

- RDC mairie de Saint Maurice de Ventalon : loué de

puis le 1er décembre.

- Foyer logement : 2 architectes ont répondu à la consultation : le cabinet LCD'O - Le Compas dans l'œil - et le cabinet Bessin Sebelin

La mairie a rencontré ces deux architectes pour évoquer le projet de rénovation du foyer logement. Dans tous les cas, des réunions publiques seront organisées avec les administrés pour évoquer et travailler sur ce projet.

- Problème actuellement sur la commune : beaucoup de demandes arrivent en mairie pour chercher un logement à l'année et il n'y a rien pour le moment.

Une campagne de communication à l'attention des administrés sera faite pour sensibiliser les maisons fermées.

- Travaux de rénovations de toiture très importants sur les bâtiments communaux : L'entreprise EBCL et l'entreprise CLAVEL ont répondu, d'autres entreprises locales ont été contactées.

- Loyers des bureaux : actuellement l'association Stevenson, trait d'union et la MSAP occupent des bureaux dans le bâtiment communal de la mairie. Anciennement la Communauté de communes payait 2 000 € par an pour la location du bureau à l'étage. Actuellement, ces associations-là bénéficient du téléphone, de l'imprimante, de l'électricité, du chauffage,...

Il nous faut harmoniser les choses pour que toutes les associations soit logées à la même enseigne. Dans un premier temps, il faut mettre au clair les utilisations du téléphone et de l'imprimante.

- Pizzeria Boustify : un ac-

cord oral a été trouvé pour le rachat du lieu. En avril 2021. Suzy et Antoine reprendraient la convention d'occupation des lieux. Ils souhaitent savoir si cette convention sera renouvelée au même tarif à savoir : 3 mois à 0 €, 3 mois à 150 €, 6 mois à 300 € soit 2 250 € par an + le droit de terrasse de 100 € par an.

5- Point sur le camping
Le petit sanitaire est fini. Une visite a été faite avec Arnaud VARIN pour voir ce qu'il faudra faire avant la prochaine saison. Un travail est également en cours avec le cabinet d'architecte Bessin Sebelin pour voir ce qui peut être fait sur le bâtiment principal pour un montant de 150 000 € et savoir si cela peut être fait avant la saison.

6- Point sur les décorations de Noël

Un groupe d'élus a déjà installé les décorations en bois. Il faut décorer les sapins rapidement. Franck PIERRI propose mercredi 16 à 10 h : rdv sur le quai.

7- Point sur la baignade
Problème sur le classement de nos lieux de baignade (classement sur 5 ans) : en effet, depuis 2018 certains prélèvements de l'ARS – Agence Régionale de Santé – ne sont pas satisfaisants. En l'état actuel, nos lieux de baignade vont être déclassés en qualité d'eau insuffisante, cela implique que nous ne pourrions pas rouvrir la baignade surveillée. Nous aurons toutefois la possibilité d'ouvrir si on s'engage à l'actualisation des profils avec des protocoles adaptés sur les sources de pollution. Un travail avec le SPANC pour les assainissements collectifs, avec les agriculteurs

pour les bêtes en pâture sur les cours d'eau en amont doit être engagé.

Problème de Gasbiel : plus de 85 voitures arrêtées sont parfois comptabilisées sur cette portion de route. L'ARS pourrait faire un contrôle d'eau pour voir si la qualité est bonne sans que nous en faisons une baignade surveillée.

8- Point sur la réunion avec le directeur de la SAFER

Une rencontre a été faite avec Xavier Meyrueils, directeur SAFER pour évoquer deux sujets : les sectionnaux, qui pourront être régularisés facilement (terrains communaux à répartir équitablement sur notre territoire) et les biens vacants qui peuvent être récupérés par la commune (1 500 €, 50 % pris en charge par le Conseil Départemental pour avoir une cartographie des biens vacants pour les acquérir.

9- Point sur la maison du Mont Lozère

Présentation de l'APS – avant-projet sommaire – du projet de la maison du Mont Lozère. Ce nouveau bâtiment, situé sur le site de l'ancienne poste, permettra de créer un lieu d'information touristique et d'interprétation du territoire. Il permettra de favoriser la complémentarité des services de l'Office de Tourisme, du Parc national des Cévennes et de l'Entente Causses et Cévennes. Ce projet est porté par la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère. Ce nouvel espace mutualisera donc l'Office de Tourisme, une salle d'exposition permanente et une salle d'exposition temporaire, ainsi que des bureaux. L'exposition permanente intégrera une partie des collections de l'ancien musée du mont Lozère.

10- Point sur la maison médicale

Le cabinet d'architecte Bessin Sebelin a été rencontré car la mairie portait initialement ce projet. Le dossier a été transféré depuis à la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère qui a déjà fait un plan de financement pour ce futur projet.

11- Question diverses :

Dépenses à prévoir sur Finiels concernant les WC publics dans lesquels il faudrait installer une porte vitrée translucide (car pas d'électricité) : François FOLCHER regarde en amont à qui appartiennent ces WC. Il faut également installer une plaque en fer devant chez Guillaume ROMERO (trou qui allait avant dans le ruisseau). Il conviendrait de réaliser une trappe. Ces travaux seront faits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50. Prochain conseil municipal : mardi 26 janvier 2021 à 20 h à la salle polyvalente.



Représentés : Jean-Claude DAUTRY (représenté par Pierre-Emmanuel DAUTRY), Céline MATHIEU (représentée par Daniel MATHIEU), Muriel SAIZ (représentée par Loïc JEANJEAN)

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Loïc JEANJEAN

Hommage à Samuel PATY

– Proposition du Maire

Les élus observent une minute de silence en mémoire de Samuel PATY, enseignant sauvagement assassiné pour avoir montré des caricatures de Mahomet à ses élèves.

Monsieur le Maire propose la plantation d'un arbre dans la cour de l'école en hommage à Samuel PATY. Cet arbre serait le symbole de l'éducation et de la liberté d'expression. Les élus accueillent favorablement cette idée.

Concernant l'essence de l'arbre choisi, plusieurs pistes sont à l'étude : tilleul, gingko biloba...



Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 septembre 2020

Les élus valident le compte rendu du conseil municipal du 14 septembre 2020 à l'unanimité.

Tarifs de l'eau et de l'assainissement 2021

Les tarifs actuels sont les suivants :

Abonnement à l'eau : 96 € HT/an.

Consommation d'eau : 18 € HT/m³ pour une consommation de 1 à 5 m³ puis 0,48 € HT/m³

Présents : Frédéric CEBRON, Olivier CHARTON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUER, Adrien RICARD, Emilie THISSE, César VERDIER, Martin WATERKEYN

supplémentaire. Tarif assainissement regroupé : 0,99 € HT/m³. Les élus sont invités à se prononcer sur les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2021. Le Maire propose aux élus de maintenir ces tarifs en 2021 compte tenu de la crise sanitaire qui a fait souffrir beaucoup de foyers communaux. Une réflexion est à mettre en place pour inciter les habitants à limiter leur consommation. En effet le tarif très bas du mètre cube pour les consommations supérieures à 5 m³ n'incite pas suffisamment les habitants à économiser l'eau. Une tarification différente pourra peut-être être envisagée en 2022 pour la tranche de consommation supérieure à 5 m³. Les élus votent à l'unanimité pour le maintien des tarifs 2020 en 2021.

Tarifs de la cantine 2021
Les tarifs de la cantine scolaire sont actuellement les suivants :

3,87 € pour un repas enfant, 7,10 € pour un repas adulte. Les élus sont invités à se prononcer sur les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2021. Monsieur le Maire propose de maintenir ces tarifs en 2021, compte tenu de la crise sanitaire qui a fait souffrir beaucoup de foyers communaux.

Les élus valident à l'unanimité le maintien des tarifs 2020 en 2021.

Reversement de la dotation touristique 2020 à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère

Le SIVOM des Sources du Tarn (qui réunissait Fraissinet, Le Pont de Montvert, St Maurice de Ventalon, Vialas, St Frezal de Ventalon et

St Andéol de Clerguemort) a été dissous en 2016.

Ce SIVOM, qui avait une compétence touristique, percevait la dotation touristique des communes qu'il reversait ensuite à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère (CCCML).

Suite à sa dissolution en 2016 et à la création de la nouvelle communauté de communes, notre commune perçoit cette dotation touristique alors que la CCCML devrait la percevoir puisque c'est elle qui exerce la compétence tourisme.

La commune de VENTALON EN CEVENNES perçoit donc annuellement 6 393 € (4 800 € pour St Andéol +1 593 € pour St Fréal). La commune a délibéré en 2019 afin de demander à l'Etat le versement direct de cette dotation touristique à la CCCML. Néanmoins

cela ne sera pas effectif en 2020. Les élus sont donc invités à délibérer afin de reverser cette dotation 2020 à la CCCML.

Les élus votent à l'unanimité pour le reversement de la dotation touristique 2020 à la CCCML.

Attribution des compensations définitives 2020 communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère

Le Maire présente aux élus les compétences et critères retenus par la communauté de communes pour déterminer les attributions de compensations définitives, ainsi que les montants définitifs

des attributions de compensation versées aux 19 communes membres de la communauté de communes. **Voir Tab 1**

Les élus votent à l'unanimité les attributions de compensations définitives 2020.

Tab 1

Communes	Montant des Attributions de compensations provisoires	Coût transfert compétences	Différence coût transfert et compensations provisoires	Montant des Attributions de compensations définitives 2020
Bassurels	2 607.04	566.37	2040.67	2040.67
Collet-de-Dèze (Le)	38 457.30	3719.85	34737.45	34737.45
Gabriac	3 067.00	919.19	2147.81	2147.81
Moissac-Vallée-Française	9 126.60	2051.92	7074.68	7074.68
Molezon	1 144.96	2613.48	-1468.52	0
Pompidou (Le)	7 600.50	1994.84	5605.66	5605.66
Pont de Montvert - SML	31 825.86	15734.76	16091.10	16091.10
Saint-André-de-Lancize	3 287.54	648.53	2639.01	2639.01
Sainte-Croix-Vallée-Française	7 438.06	6282.53	1155.53	1155.53
Saint-Étienne-Vallée-Française	10 624.70	8203.78	2420.92	2420.92
Saint-Germain-de-Calberte	21 337.88	11703.23	9634.65	9634.65
Saint-Hilaire-de-Lavit	3 005.20	250.00	2755.20	2755.20
Saint-Julien-des-Points	1 305.50	965.44 + 316.97 (années 2018-2019)	23.09	23.09
Saint-Martin-de-Boubaux	10 710.84	49.51	10661.33	10661.33
Saint-Martin-de-Lansuscle	4 673.66	2495.53	2178.13	2178.13
Saint-Michel-de-Dèze	5 593.60	6533.94	-940.34	0
Saint-Privat-de-Vallongne	10 213.88	299.51	9914.37	9914.37
Ventalon en Cévennes	3 145.25	5805.15	-2659.90	0
Vialas	11 614.39	16149.07	-4534.68	0

Tab 2

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
612	Redevances de crédit bail	-200.00	
678	Autres charges exceptionnelles	200.00	
61551	Entretien matériel roulant	-784.00	
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom.	784.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
203 - 44	Frais d'études, recherche, développement	400.00	
212 - 29	Agencements et aménagements de terrains	1000.00	
2135 - 37	Installations générales, agencements	1000.00	
2135 - 38	Installations générales, agencements	4600.00	
2157 - 32	Matériel et outillage de voirie	-7000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Tab 3

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
618	Divers	-1050.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	450.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	600.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	700.00	
2031 - 10	Frais d'études	-700.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Décisions modificatives budgétaires

Il est proposé aux élus de voter des décisions modificatives du budget principal de la commune et du budget AEP afin de procéder à des réajustements, les crédits ouverts sur certains articles ayant été insuffisants.

Les élus votent à l'unanimité pour ces modifications budgétaires sur le budget commune et sur le budget AEP.

BUDGET COMMUNE :

Voir Tab2

BUDGET AET : Voir Tab3

Délibération autorisant le paiement des factures d'investissement début 2021 (budgets AEP et commune) en attente du vote du budget 2021 L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales stipule : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la

limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. » Il est donc proposé aux élus de délibérer afin de permettre le mandatement en début d'année 2021 des dépenses d'investissement prévues en 2020 (sur les budgets commune et AEP) en attente du vote du budget 2021. Les élus votent à l'unanimité les délibérations proposées pour le budget commune et pour le budget AEP. Point sur les finances communales

Le travail hebdomadaire réalisé par Hervé PEL-LECUER, Pierre-Emmanuel DAUTRY et Nadine KIRSCHLEGER dans le cadre du suivi des finances communales est présenté aux élus. Un inventaire du patrimoine communal bâti et non bâti a été réalisé afin de disposer d'une étude financière relative à la valeur des biens communaux.

Convention dispositif petits-déjeuners école des Abrits

L'an dernier la commune avait conclu avec le Ministère de l'Education Nationale une convention concernant le dispositif des petits-déjeuners des enfants de l'école des Abrits. En 2020, la commune a perçu une première aide financière versée par l'Education Nationale de 1 716 €.

Il convient de délibérer pour renouveler cette convention. Les élus votent à l'unanimité pour le renouvellement de cette convention.

Renouvellement du groupement de commandes voirie SDEE

Le groupement de commandes pour les travaux de voirie dont le SDEE est le coordonnateur arrive à son terme au 31 décembre 2020. Le SDEE propose de constituer un nouveau groupement. Il est donc proposé aux élus de délibérer afin de valider la convention proposée. Les élus votent à l'unanimité pour la signature de la convention proposée avec le SDEE.

Subventions aux associations et à l'ASA DFCI

Lors du premier confinement et dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire, plusieurs subventions avaient été attribuées aux associations communales par le Maire sur avis du précédent conseil municipal. Il convient de se prononcer sur les dernières demandes reçues et notamment sur la subvention à l'ASA DFCI à laquelle la commune a versé un premier acompte début 2020. Après discussion, les subventions suivantes sont accordées à l'unanimité :

CINECO = 300 €.

Association des Parents d'élèves = 100 €.

ANACR = 50 €.

Amicale des Sapeurs-Pompiers = 300 €.

Foyer socio-éducatif collègue Henri Gamala = 100 €.

La subvention suivante est accordée avec 10 votes pour et 5 votes contre : Société de chasse de Saint Frézal et Saint Maurice de Ventalon = 50 €.

La subvention suivante est accordée avec 14 votes pour et 1 vote contre : Association Liridona = 100 €.

Par ailleurs, une subvention totale de 9 880 € destinée à l'ASA DFCI est votée par les élus pour l'année 2020, sachant que Camille LECAT et Pierre-Emmanuel DAUTRY se retirent du vote compte tenu de leurs fonctions au sein de l'association. En tenant compte du premier versement de 7 300 € effectuée en début d'année 2020, le reliquat de subvention à verser sera donc de 2 580 €.

Ressources humaines école des Abrits : modification de poste et création de poste

Des modifications du poste de Mme Véronique VENTURELLI, cantinière et agent d'entretien de l'école des Abrits sont envisagées, ce qui impliquerait de recruter un nouvel agent pour assurer la cantine à l'école des Abrits. Une première rencontre a déjà eu lieu entre cet agent, Emilie THISSE et Pierre-Emmanuel DAUTRY. Une seconde rencontre doit avoir lieu pour s'assurer de l'accord de l'agent sur les modifications envisagées. Emilie et Pierre-Emmanuel présentent aux élus la nouvelle organisation envisagée.

Les élus votent pour la modification du poste sur les conditions précisées : 14 votes pour, 1 vote contre, et pour la création d'un nouveau de poste de cantinier : 15 votes pour.

Création d'un site internet communal – création d'un groupe de travail

Le Maire propose aux élus la création d'un site internet communal qui vien-

drait compléter le blog et les comptes facebook et twitter de la commune de Ventalon en Cévennes. Ce site serait réalisé en régie par la mairie, notamment grâce à Marie DEBIERE qui travaille au secrétariat administratif avec Nadine KIRSCHLEGER. Il est proposé aux élus de créer un groupe de travail pour piloter la réalisation de ce site et faire part aux agents administratifs des souhaits des élus en matière de communication.

Les réunions du groupe de travail pour la mise en place du site internet de Ventalon en Cévennes auront lieu le mardi, jour de travail de Marie à la mairie du Géripon. Tous les élus intéressés pourront y participer.

Mise en place d'un Comité Local d'Accueil de Population (CLAP)

Le Maire présente aux élus le service « accueil » animé par Sylvain LHUILLIER du PETR Sud Lozère. Ce dispositif gratuit est à mettre en relation avec les projets Lozère Nouvelle Vie et Comm'une nouvelle vie, présentés sur ces sites :

<http://lozerenouvellevie.com/>

<http://lozerenouvellevie.com/s-installer-en-lozere/commune-nouvelle-vie/>

Il s'agit de créer une commission extra-municipale pour discuter des mesures prises en matière d'accueil des populations sur Ventalon en Cévennes. Cette commission regrouperait des élus et des non élus, et s'inscrirait donc dans une démarche de démocratie participative. Les élus valident la mise en place d'un CLAP pour la commune de Ventalon en Cévennes. Il

conviendra néanmoins que les conditions sanitaires soient réunies pour organiser des réunions publiques.

Déploiement fibre optique

Martin WATERKEYN fait le compte rendu de la réunion organisé par le Syndicat Mixte Numérique à laquelle il a assisté concernant le déploiement de la fibre optique en Lozère. La livraison des travaux est prévue pour 2022. Une fois les réseaux déployés le délégataire (Orange) devra prendre contact avec les différents fournisseurs d'accès Internet tels que Orange, SOSH, Bouygues, SFR et Free qui proposeront leurs offres d'abonnement aux particuliers. Aujourd'hui, seul Orange est en mesure de répondre à la demande, mais les contrats avec Bouygues sont signés et ceux avec SFR et FREE sont en train d'être finalisés. La Lozère en quelques chiffres :

- 59 200 prises optiques à installer chez les particuliers

- 6000 Kms de fibres

- 300 emplois

- 102,7 £ milliards d'investissement

- 99,9 % garantie en qualité de service

Les avantages de la Fibre Optique face au réseaux ADSL cuivre :

- Le principal atout de la Fibre Optique par rapport à l'ADSL est l'augmentation de la vitesse de connexion : minimum de 300Mbits/seconde contre 1 à 15 Mbits/seconde pour l'ADSL.

- Moins d'interférence électromagnétique donc une meilleure stabilité de signal.

- Connexion internet améliorée car moins de dégradation du signal.

- Durée de vie augmentée (+ de 100 ans).

- La fibre optique utilise des impulsions lumineuses à la place d'impulsions électriques pour transmettre des informations. Ainsi elle offre des longueurs de bande 100 fois supérieures à celles des systèmes électriques traditionnels. Les travaux en Lozère - Les différentes phases :

- Transport et armoires distribution : travaux terminés à ce jour.

- Distribution chez les particuliers : finitions prévues fin 2022.

- Une fois la prise « Fibre Optique » posée chez le particulier un délai de 4 mois peut être nécessaire avant la mise en service.

- Le choix de l'opérateur reste à la charge du particulier. Un abonnement chez Orange « Livebox Fibre » est proposé à l'heure actuelle : 22,99 E par mois pendant 1 an (inclus le raccordement).

Pour suivre l'avancée des travaux et vérifier l'éligibilité de chaque habitation, les habitants sont invités à consulter le site internet suivant :

www.alliancetreshautdebit.fr

Demande d'acquisition d'un terrain par un habitant à Lézinié

Monsieur Christian SIDO a fait parvenir à la commune une demande d'acquisition du terrain communal sur lequel il vit en caravane. La convention de mise à disposition du terrain qui le lie à la commune vient d'arriver à échéance. Il convient que les élus se prononcent sur son renouvellement et sur cette demande d'acqui-

tion. Les élus ne souhaitent pas vendre ce terrain communal compte tenu de la réflexion actuellement engagée d'aménagement du site de Lézinié. En revanche il sera proposé à M. SIDO le renouvellement de sa convention. Un débat s'engage sur l'utilisation des terrains communaux à Lézinié compte tenu des demandes d'habitats légers reçues par la mairie.

Le Maire propose aux élus la création d'un camping permanent municipal de 6 places à Lézinié afin de répondre à ces demandes d'installation en habitats légers sur la commune. Une rencontre avec le CAUE a été programmée au mois de janvier 2021 pour évoquer cette possibilité. Par ailleurs d'autres associations pourront être sollicitées pour recueillir des avis (exemple : l'association « Hameaux légers »). Une réunion de travail interne aura lieu entre élus avant la réunion planifiée avec le CAUE.

Travaux sur la piste DFCI du Monéziel

Cette piste DFCI s'étend du col de Faïsses au col des Is-sarts.

Des travaux de mise aux normes de la piste DFCI sont envisagés par la Direction Départementale des Territoires. Un devis d'environ 40 000 € HT a été réalisé. Les travaux seront subventionnés à 80 % HT. Le reste à charge pour la commune s'élèverait à environ 8 000 € HT. La DDT doit faire les demandes de financement début 2021 et elle sollicite pour ce faire une délibération de la commune afin de valider le principe de ces travaux et la participation communale.

Le reste à charge pour la commune sera de 4 130 €. Les élus valident cette proposition, sachant que Loïc JEANJEAN ne prend pas part au vote pour raisons personnelles.

Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal.

Questions diverses

- Epaves automobiles
La procédure d'enlèvement des épaves automobiles abandonnées sur le territoire communal suit son cours. Plusieurs propriétaires ayant accepté que les procédures se fassent à l'amiable, de premières épaves devraient prochainement être envoyées au recyclage.

- Fermeture de la Trésorerie du Collet de Dèze
Au 31 décembre 2020, la Trésorerie du Collet de Dèze fermera ses portes définitivement. La commune sera donc rattachée à la Trésorerie de Florac. Le conseil municipal regrette la disparition d'un service public de proximité.

- Archivage numérique
Camille LECAT évoque la problématique de l'archivage numérique des documents de mairie.

Suite aux problématiques covid-19 et le recours au télétravail, il est important de voir cette problématique sous l'angle dématérialisation, en liaison avec AGEDI (éditeur de logiciel utilisé

par les services municipaux).

- Plantation mûrier
Camille LECAT évoque l'idée de planter un mûrier devant la salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois.

- Roadbook
Martin WATERKEYN rend compte de son travail préparatoire de planification de l'entretien de la voirie et des espaces verts communaux matérialisés par la rédaction de « roadbook » à destination des interlocuteurs en charge de la voirie et du débroussaillage.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 22 h 20.

Naissances

Une nouvelle naissance est toujours un événement. A Saint Maurice, c'est un événement peu fréquent et, cette fois-ci, il est marqué par une double naissance ! Des jumeaux sont nés, le 13 décembre, au foyer d'Amélie Mathieu et Trazate Benazouz. Wali et Sabri ont vu le jour à la maternité de l'hôpital d'Alès : deux jolis bébés de 3,200 kg et 2,850 kg qui se portent fort bien et qui font la joie de leurs parents. Dès leur sortie de la maternité, ils ont gagné la maison familiale, accueillis par Youri, le grand frère et Thessana et Maïsa, les grandes sœurs. En lisant ces lignes, beaucoup auront une pensée pour Amélie, la Maman, qui avait suivi le même chemin, à sa naissance, car ses parents, Daniel et Claudette, habitaient à Saint Maurice à ce moment là !



Nous adressons nos félicitations aux heureux parents, bien sûr, sans oublier les grands parents respectifs, Daniel et Claudette Mathieu qui habitent à Ventalon en Cévennes et Fatma Benazouz, qui réside à La Bruguière, dans le département du Tarn. Nous souhaitons une longue et belle vie à Wali et Sabri, dans le bonheur et la bonne santé.

Jean-Paul Velay

Les 18, 19 et 20 juin 2021 Le Pont de Montvert et le Mont Lozère accueilleront TOTAL FESTUM

L'année dernière comme beaucoup de projets le festival TOTAL FESTUM n'a pu se dérouler suite à la main mise de la Covid 19 sur notre pays. En Octobre 2020 la Région Occitanie a fait le pari d'une nouvelle édition en 2021 à laquelle nous avons décidé de participer car nous jugeons important la présence de la Culture et particulièrement du patrimoine dans le quotidien des hommes et des femmes de ce pays.

Cette année nous fêtons les 14 ans de festival TOTAL FESTUM sur la Lozère dont 12 années sur le Pont-de-Montvert qui, nous l'espérons, pourra se dérouler dans des conditions normales.

Voici le programme qui pourrait encore se modifier.

Vendredi 18 juin

- Après-midi, animations pour les enfants (encore à déterminer)
- 19 h 15 : Ouverture officielle avec les représentants de la Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée, du département de la Lozère, de la municipalité, de la Communauté de Communes, du Parc National des Cévennes, de l'Entente interdépartementale Causse et Cévennes, de l'A.D.OC; la bandière Occitane flottera au Ron du Chastel.
- 21 h : Concert avec le groupe Esta au Labo de Masméjan, ou à la Salle polyvalente

Samedi 19 juin

- De 9 h à 12 h 30, sur le quai : Marché des producteurs et créateurs, animations autour de jeux géants en bois, Interventions du Passe-Carrièra Biscam Pas/Zinga Zanga; toute la journée, ateliers de savoir-faire. Tout au long de la journée des jeux autour de la langue seront proposés.
- 11 h : Café Oc
- 15 h : Conférence chantée animée par Philippe Carcasses : Version occitane des chansons de Georges Brassens (lieu à déterminer)
- 17 h 30 : Concert avec le duo Calèu (lieu à déterminer)
- 19 h à 20 h : Interventions du Passa-Carrièra sur la place du village

- 20 h : Repas occitan autour d'un aligot, animé par l'A.D.Oc et le Passa carrièra (sous toutes réserves)
- 22 h 30 : Mise en scène bilingue d'une création «Acusat Picèa, levatz-vos» réalisée par l'A.D.Oc et embrasement...

Dimanche 20 juin

- Station du Mont Lozère dans le cadre de la Fête de la transhumance :
- Stand de l'A.D.Oc et exposition sur les drailles et la transhumance
- Café Oc et animations : Chants, lectures, contes...

■
Alain Pantel